



Réserve Naturelle
BAIE DE L'AIGUILLON

**Ministère de l'Ecologie, du
Développement Durable et de l'Energie**

Direction de l'Eau et de la Biodiversité

Rapport d'activités 2013



Octobre 2013



**Réserves Naturelles de la baie de l'Aiguillon
(Vendée et Charente-Maritime)**

Rapport d'activités 2013

Octobre 2013

Rédaction : Frédéric CORRE, Sylvain HAIE, Emmanuel JOYEUX

PREAMBULE

Aire d'importance internationale pour l'hivernage et la migration de nombreux oiseaux d'eau, la baie de l'Aiguillon a été classée en Réserves Naturelles Nationales en 1996 pour la partie vendéenne et en 1999 pour la partie charentaise. L'Etat a confié la gestion de ces espaces à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Bien que la baie soit protégée par deux réserves différentes, un seul plan de gestion (2013---2022) toujours en cours de validation à la date de rédaction de ce rapport.

Le présent rapport a pour objet de présenter l'activité annuelle menée de septembre 2012 à août 2013 sur cette Réserve Naturelle.

Cette activité s'est articulée autour de la fin de la rédaction du nouveau plan de gestion ainsi que la présentation de ce document dans les diverses instances. De nombreux suivis scientifiques ont tout de même été réalisés : le suivi de la nidification des passereaux, le suivi de la migration du Phragmite aquatique par le baguage avec la LPO Charente-Maritime, le suivi sur l'intérêt des marais salés de la baie de l'Aiguillon comme zone de nourricerie pour les poissons.

La gestion des activités agricoles sur les mizottes, notamment concernant l'application du cahier des charges des mesures agro-environnementales, a encore fortement mobilisé l'équipe de la réserve naturelle en 2013.

Les suites de la tempête Xynthia ont encore quelque peu occupé l'équipe avec notamment la poursuite des travaux de réfection de la digue nord de Charron mais également la poursuite du travail sur la mise en place du pâturage ovin sur les digues et plus généralement sur les conditions d'entretien de ces ouvrages. Le suivi de la végétation des digues vendéennes avec la Chambre d'Agriculture s'est poursuivi ainsi que les travaux de gestion des accès à la pointe de l'Aiguillon.

Au delà des travaux, l'équipe de la réserve naturelle est restée mobilisée sur la surveillance générale du site en lien avec les autres corps de police de l'environnement.

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
SOMMAIRE	3
1. SUIVI ADMINISTRATIF ET GESTION DU PERSONNEL (MS).....	5
1.1. LES RESSOURCES HUMAINES.....	6
1.2. REPARTITION DE L'ACTIVITE	7
1.2.1. REPARTITION DE L'ACTIVITE DES SALARIES A TEMPS PLEIN SUR LA RESERVE NATURELLE.....	7
1.2.2. ACTIVITES DES SERVICES DE L'ONCFS.....	7
1.2.3. AUTRES RENFORTS	8
1.3. FORMATION ET PARTICIPATION A DES COLLOQUES / SEMINAIRES (MS 15 ET MS 38)	8
1.4. PARTENARIAT AVEC LES SERVICES PENITENTIAIRES	8
1.5. PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE	9
1.6. POINT D'AVANCEMENT DU PLAN DE GESTION	9
2. PRESTATION D'ACCUEIL ET D'ANIMATION (PA, CC)	10
2.1. BILAN DES ANIMATIONS SEPTEMBRE 2012 A AOUT 2013	11
2.1.1 ANIMATIONS REALISEES PAR L'EQUIPE DE LA RESERVE NATURELLE (PA1 A PA3, CC7 ET CC8)	11
2.1.2 ANIMATIONS REALISEES PAR D'AUTRES STRUCTURES	12
2.1.2.1 La LPO Vendée	12
2.1.2.2 La LPO Charente-Maritime.....	13
2.1.2.3 La Maison de la Baie du Marais Poitevin	13
2.1.2.4 Cap Pêche et Nature	14
2.2. POINTS SUR LA DIFFUSION DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES (CC4)	14
3. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT (SP)	15
3.1. INFRACTIONS CONSTATEES ET PROCES VERBAUX	16
3.1.1. INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DE LA RESERVE NATURELLE (SP3).....	16
3.1.2. INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DES PECHEES MARITIMES CONSTATEES SUR LA RESERVE NATURELLE (SP1 ET SP2)	17
3.1.3. INFRACTIONS CONSTATEES EN PERIPHERIE IMMEDIATE DE LA RESERVE NATURELLE (SP5)....	20
3.1.4 ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE DE LA POINTE DE L'AIGUILLON	21
3.1.5 POLICE ADMINISTRATIVE	21
3.1.5.1. Les cultures marines (SP7)	21
3.1.6 PARTICIPATION DE LA RESERVE NATURELLE AU PLAN DE CONTROLE INTER-SERVICE (SP10) ..	22
3.2. DEGRADATION DE PANNEAUX (C12)	23
3.3. COURSE DE BALEINIÈRE	24
4. INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE NATUREL (IP,C1)	25
4.1. LES PRES SALES	26
4.1.1. ACTIVITES AGRICOLES (IP2)	26
4.1.2. L'ENTRETIEN DES RIGOLES (IP2).....	28

4.1.3. LA MISE EN PLACE DU PATURAGE OVIN SUR LES DIGUES BORDANT LA RESERVE NATURELLE (CI3)	28
4.1.4. LA GESTION AGRICOLE DES MIZOTTES ET LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES (MS3) ..	28
4.1.5. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE GESTION POUR LES PRES SALES INCLUS DANS LE PERIMETRE DE LA RESERVE NATURELLE (MS3).....	30
4.2. LES TRAVAUX ET LA GESTION HYDRAULIQUE	30
4.2.1. LES OPERATIONS DE DEVASAGE	30
4.2.2. AMENAGEMENTS DES ACCES (CI1).....	30
4.2.3. LA GESTION DES ACCES A LA POINTE DE L'AIGUILLON (IP7)	30
4.2.4. LES TRAVAUX SUR LA DIGUE OUEST DE CHARRON	31
4.2.5. RENOVATION DU PAIRET DU CANAL DE L'EPINE.....	34
<u>5. CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL (CS)</u>	<u>35</u>
5.1. SUIVIS ORNITHOLOGIQUES.....	36
5.1.1. SUIVIS MENSUELS DES OISEAUX D'EAU (CS7)	36
5.1.1.1. Les anatidés	36
5.1.1.2. Les limicoles	40
5.1.2. LE SUIVI DU DERANGEMENT DES OIES CENDREES EN BAIE DE L'AIGUILLON (CS6)	45
5.1.2.1. Résultats	45
5.1.2.2. Conclusion (toujours provisoire)	47
5.1.3. LE SUIVI DU PHRAGMITE AQUATIQUE EN MIGRATION POSTNUPTIALE (CS25)	48
5.1.3.1. Le Plan National d'Action et le programme ACROLA	48
5.1.3.2. Le programme ACROLA en baie de l'Aiguillon	48
5.1.3.3 Bilans de capture	48
5.1.3.4 Conclusion	49
5.1.5. SUIVIS DE L'AVIFAUNE NICHEUSE (CS17).....	49
5.1.5.1. Le programme STOC EPS (CS23).....	49
5.1.5.2. Le suivi Rousserolle turdoïde	52
5.1.5.3. Bilan de la nidification du Gravelot à collier interrompu	52
5.1.5.4. Le suivi des passereaux nicheurs	52
5.1.5.5. Autres nicheurs.....	52
5.2. LES SUIVIS ENTOMOLOGIQUES	53
5.2.1. LE BUTTERFLY MONITORING SCHEME (BMS) (CS22).....	53
5.2.2. L'INVENTAIRE DES ARAIGNEES DE LA RESERVE NATURELLE (CS32)	53
5.2.2 SUIVI DES POPULATIONS DE MOUSTIQUES (CS29).....	54
5.2.2.1 Le protocole de suivi des gîtes larvaires	54
5.2.2.2 Les résultats	55
5.3. SUIVI FLORISTIQUE : LE SUIVI DES STATIONS D'ŒNANTHE DE FOUCAUD SUR LA SEVRE NIORTAISE (CS15)	55
5.4. LE SUIVI RNF DE LA MACROFAUNE BENTHIQUE (CS34)	56
5.5. INTERET DES MARAIS SALES COMME ZONE DE NOURRICERIE POUR LES POISSONS (CS4).....	57
<u>6. LES ACTIVITES DE RECHERCHE (PR).....</u>	<u>59</u>
6.1. SUIVI INTERANNUEL DES RESSOURCES TROPHIQUES DISPONIBLES DES OISEAUX LIMICOLES EN HIVERNAGE DANS LA BAIE DE L'AIGUILLON (PR5).....	60
6.2 CAPACITE TROPHIQUE DE L'ECO-COMPLEXE BAIE DE L'AIGUILLON/MARAI POITEVIN POUR LES ANATIDES HERBIVORES (PR4).....	60
6.2.1 LE PROTOCOLE	60
6.2.2 LES RESULTATS	61
6.2.3 DISCUSSION.....	62
<u>CONCLUSION ET PERSPECTIVES</u>	<u>63</u>

1. SUIVI ADMINISTRATIF ET GESTION DU PERSONNEL (MS)

1.1. Les ressources humaines

La direction de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon en Vendée a été assurée par Christophe BAYOU, Délégué Interrégional Bretagne-Pays de la Loire de l'ONCFS. En Charente-Maritime, Thierry CLAUSSE, Délégué Interrégional Poitou-Charentes-Limousin de l'ONCFS assure la direction. Ils sont assistés dans cette mission par Michel METAIS, Directeur Général de la LPO et par Ségolène TRAVICHON, responsable du service « Espaces Protégés » de la LPO.

Emmanuel JOYEUX, employé par l'ONCFS, est conservateur de la Réserve Naturelle – partie vendéenne ; Frédéric CORRE, employé par la LPO, assure quant à lui la fonction de conservateur pour la partie charentaise de la baie. Sylvain HAIE, employé par la LPO, est garde technicien sur la Réserve Naturelle. Romain BLANCHET a terminé son contrat d'apprentissage en septembre 2013 et il a obtenu son diplôme de BTS «Gestion et Protection de la Nature ».

Les services départementaux de l'ONCFS (Vendée et Charente-Maritime) et les Brigades Mobiles d'Intervention de l'ONCFS (Poitou-Charentes-Limousin et Bretagne Pays de Loire) participent en appui technique à la gestion de ce site tout en poursuivant leur mission régalienne de police de la Nature. La LPO « Marais Poitevin », la LPO « Vendée », la LPO « Charente-Maritime », la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée participent également à cette gestion à travers des opérations de suivis écologiques ou de comptages.

Olivia MERCIER, dans le cadre d'une Licence 3 « Biologie Générale » à l'Université de La Rochelle, a réalisé un stage de 3 mois sur la capacité trophique de l'éco-complexe baie de l'Aiguillon/Marais Poitevin pour les anatidés granivores.

Victor PIGANIOL, dans le cadre d'une seconde professionnelle « Nature, Jardin, Paysage, Forêt » au Lycée Agricole Saint Antoine, un stage de 1,5 mois sur le recensement des rigoles sur les prés salés de la baie de l'Aiguillon.

Adrien LEGUAY, dans le cadre d'un Master 1 « Patrimoine Naturel et Biodiversité » à l'université de Rennes 1, a réalisé un stage 2 mois sur l'importance potentielle et effective des amphipodes dans le régime alimentaire de juvéniles de poissons dans les marais salés de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon. Pour ce travail, Adrien a travaillé à l'université de Rennes 1, encadré par Julien Pétilion, maître de conférences.

Philippe BONNIN, salarié du conseil général des Côtes d'Armor, a réalisé un stage d'une semaine en mars 2013.

1.2. Répartition de l'activité

1.2.1. Répartition de l'activité des salariés à temps plein sur la réserve naturelle

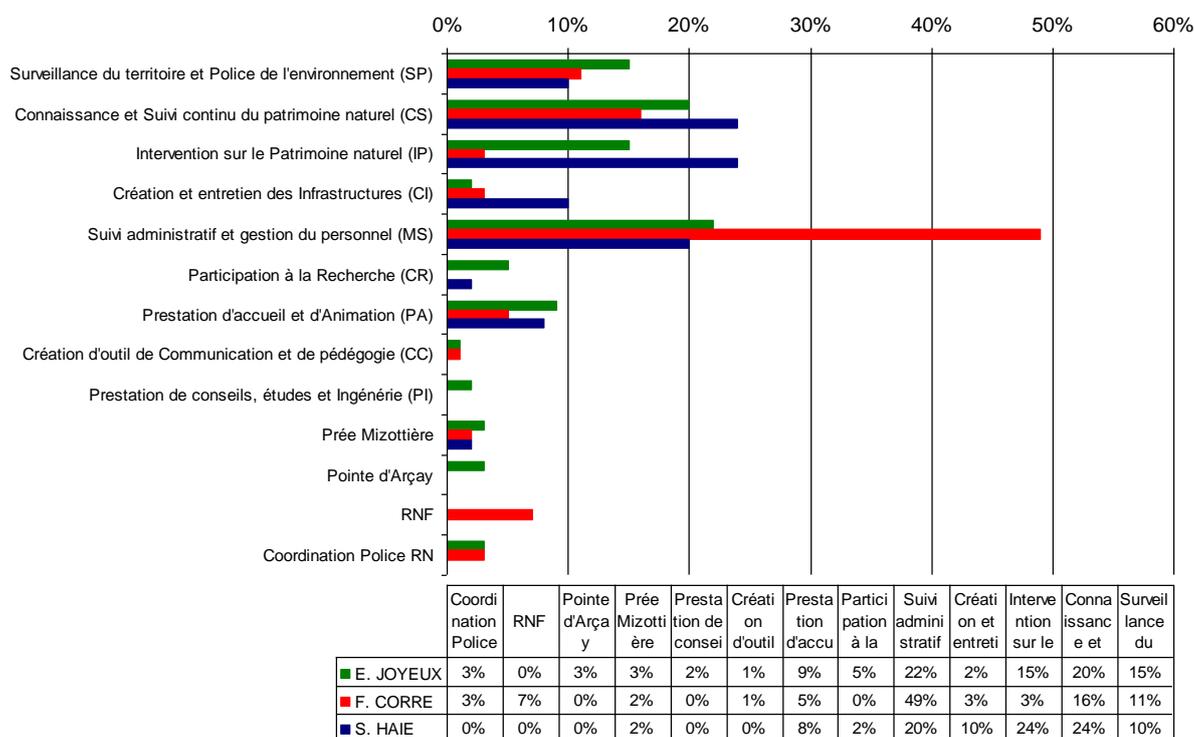


Figure 1 : Répartition de l'activité du personnel de la réserve

La finalisation du plan de gestion début 2013 (validation des différents comités) a mobilisé l'équipe en début d'année. Le temps important consacré par Sylvain HAIE au Système d'Information Géographique de la réserve naturelle est lié notamment à la gestion agricole des prés salés et à la production de cartes pour les déclarations des activités agricoles (temps inscrit en suivi administratif).

Frédéric CORRE assure la coordination « police » pour les Réserves Naturelles Nationales de Charente-Maritime, notamment dans le cadre de la Délégation Interservices de l'Eau et de la Nature pilotée par la DDTM. Frédéric CORRE reste par ailleurs impliqué au sein de Réserves Naturelles de France en tant que président de la commission « Personnel ».

1.2.2. Activités des services de l'ONCFS

	Mission de police	Mission technique	Total général
SD Vendée	48j	20j	68j
BMI Bretagne Pays de Loire	16j	45j	61j
SD Charente-Maritime	20j	6,5j	26,5j
BMI Poitou-Charentes	49j	12j	61j
Service technique (DR, CNERA)		11j	11j
TOTAL	133j	94,5j	227,5j

Figure 2 : Participation des services de l'ONCFS aux activités de la réserve en 2013

Le bilan de la participation des services de l'ONCFS à l'activité de la réserve est établi entre septembre 2012 et août 2013. Cela intègre les missions techniques réalisées dans le cadre de la gestion de la réserve et les missions de police de la nature.

Cette participation s'élève à 227,5 jours/agent. Elle est en augmentation par rapport à 2012 (+ 55j) avec une augmentation importante des missions de police (principalement due aux missions de police civile) et des missions techniques. Il faut souligner l'apport important des différents services de l'ONCFS tant pour les missions de police de la nature que pour la gestion technique de la réserve naturelle.

1.2.3. Autres renforts

Des missions particulières de police de la pêche ont été réalisées avec la Brigade de Surveillance du Littoral de la Gendarmerie Maritime de La Rochelle, le pôle contrôle de la DDTM DML de la Charente-Maritime.

1.3. Formation et participation à des colloques / Séminaires (MS 15 et MS 38)

Emmanuel JOYEUX a participé :

- A la formation Réseau National d'Echouage « mammifères marins et tortues marines » à la Rochelle du 14 au 17 mai 2013,
- Au conseil scientifique des Réserves Naturelles Nationales du Marais Poitevin,
- Au conseil scientifique régional du patrimoine naturel Poitou-Charentes, le 23 mai 2013 pour la validation du plan de gestion,
- Au conseil scientifique régional du patrimoine naturel Pays de la Loire, le 19 juin 2013 pour la validation du plan de gestion,
- Au Forum des Aires Marines Protégées sur l'île de Porquerolles du 16 au 18 octobre 2013,
- Au colloque international OCEAN Impac3 à Marseille du 21 au 23 octobre 2013.

Sylvain HAIE a participé au :

- A la formation Réseau National d'Echouage « mammifères marins et tortues marines » à la Rochelle du 14 au 17 mai 2013,

Frédéric CORRE a participé au :

- Séminaire du conseil d'administration de RNF du 23 et 30 septembre 2012, île de La Réunion,
- Congrès des Réserves Naturelles de France à Louan (77) du 16 au 19 avril 2013.

Il a également réalisé la formation suivante :

- Formation des formateurs à CRPV de RNF à Dijon le 31 janvier 2013. Formation réalisée par l'ONCFS

1.4. Partenariat avec les Services Pénitentiaires

Le 26 octobre 2012, dans le cadre du partenariat avec le Service de Probation et d'Insertion Pénitentiaire de la Vendée, la réserve naturelle a accueilli 15 personnes et 4 encadrants du SPIP au cours d'un stage de citoyenneté. L'encadrement été réalisé par 3 agents de la réserve naturelle et 2 agents du service départemental de l'ONCFS. L'objectif était d'enlever les vieilles ganivelles, maintenant inutiles suite aux nouveaux aménagements réalisés, à la pointe de l'Aiguillon. Ainsi, 1 000 mètres de ganivelles ont été ôtées lors de cette journée. Elles ont été exportées et retraitées (Figure n°3).



Figure 3 Vieilles ganivelles enlevées lors du stage de citoyenneté

1.5. Partenariat avec les Services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Une convention a été signée avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour réaliser des stages de citoyenneté mais à destination de personnes mineures. Ainsi 2 stages ont été organisés les 28 juin (8 personnes et 2 encadrants du SPJJ) et 9 juillet 2013 (7 personnes et 2 encadrant de la SPJ). L'encadrement était réalisé par les agents de la réserve naturelle et de l'ONCFS avec l'aide technique des agents de la commune de l'Aiguillon. L'objectif était de poser des ganivelles sur la plage de l'Eperon à la pointe de l'Aiguillon. Au cours de ces 2 journées, 310 mètres de ganivelles ont été posées.

1.6. Point d'avancement du plan de gestion

Le plan de gestion 2013-2022 de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon a été visé par plusieurs instances au cours de l'année 2013 :

- Validation par le Conseil Scientifique le 17 janvier 2013
- Validation par la réunion commune des comités consultatifs des réserves charentaise et vendéenne le 4 février 2013,
- Validation par le CSRPN de Poitou-Charentes le 23 mai 2013,
- Validation par le CSRPN des Pays de la Loire le 19 juin 2013.

Le plan de gestion doit maintenant être arrêté pour 5 ans par les préfets de Charente-Maritime et de Vendée. A l'issue de ces 5 ans, une évaluation du document sera réalisée.

2. PRESTATION D'ACCUEIL ET D'ANIMATION (PA, CC)

2.1. Bilan des animations septembre 2012 à août 2013

2.1.1 Animations réalisées par l'équipe de la réserve naturelle (PA1 à PA3, CC7 et CC8)

Date	Animations	Effectif
14/09/2012	BTS GPN Melle - Prée Mizottière	30
15/09/2012	Fête du port - Marsilly	60
30/09/2012	Fête du PARC - Angles	100
24/10/2012	Forum de gardes du Littoral - Pointe d'Arçay	20
25/10/2012	BTS 2 PA - Lycée de Vaseix - La Bosse	28
03/11/2012	Festival Ménigoute - La bosse	50
07/12/2012	BTS 2 GPN + 1ère Bac Pro MFR la Ferté Bernard - La Bosse	34
10/01/2012	Bac Pro GENF - La Prée Mizottière	29
13/01/2013	Office de Tourisme de Chaillé - Champagné	18
03/02/2013	Journée mondiale des zones humides - Pointe St clément	53
10/02/2013	Office de tourisme de St Michel - Triaize	4
05/03/2013	SUP DE CO La rochelle - Prée Mizottière	37
10/03/2013	Maison de la baie du Marais Poitevin - Esnandes	12
07/04/2013	Maison de la baie du Marais Poitevin - Esnandes	12
23/04/2013	bac pro bâtiment - Prée Mizottière (avec CDL)	40
27/04/2013	Office de tourisme de St Michel - Triaize	19
27/05/2013	Animation DDTM 85	52
26/05/2013	Office de tourisme de l'Aiguillon - Pointe de Aiguillon	6
07/06/2013	Ecole Triaize	13
07/06/2013	Ecole Magnils regniers	22
Total Général		639

Figure 4 : Animations réalisées par l'équipe de la réserve naturelle entre septembre 2012 et août 2013

639 personnes pour 20 animations ont été accueillies ou renseignées par l'équipe de la réserve naturelle.

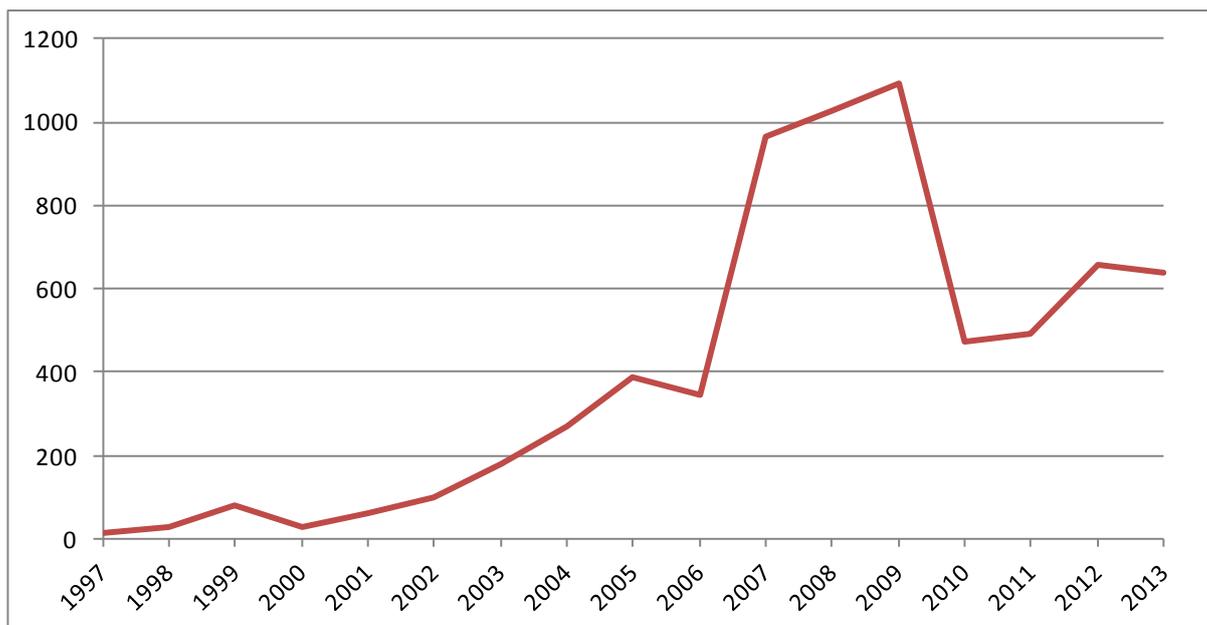


Figure 5 : Evolution du nombre de personnes accueillies par les permanents de la réserve naturelle entre 1997 et 2013

Nous pouvons constater une stabilisation du nombre de personnes accueillies par l'équipe de la réserve par rapport à 2012.

Le nombre de demandes des formations spécialisées reste toujours relativement bas alors que le programme d'animation grand public est lui en progression avec notamment cette année 3 sorties programmées avec la Maison de la baie du Marais Poitevin à Esnandes. Cependant, contrairement à 2012, un certain nombre de ces sorties a été annulé faute de participant inscrit (1 à Esnandes et 2 à la Prée Mizottière). Il est à noter que ces animations grand public visent avant tout à faire connaître la réserve naturelle et son patrimoine naturel aux habitants riverains de la baie de l'Aiguillon.

L'équipe de la réserve naturelle a participé à la fête du port de Marsilly, à la Fête Parc Interrégional du Marais Poitevin.

La Réserve Naturelle de la baie de l'Aiguillon est membre du réseau RENET (Réseau d'Education à la Nature, à l'Environnement et au Territoire Marais Poitevin) dont l'objectif est de valoriser et promouvoir les pratiques d'éducation à l'environnement en Marais Poitevin, notamment au travers d'une charte.

2.1.2 Animations réalisées par d'autres structures

Plusieurs structures interviennent en matière de sensibilisation à l'environnement sur la baie de l'Aiguillon. Il nous paraît important de réaliser un bilan de ces interventions.

2.1.2.1 La LPO Vendée

La LPO Vendée intervient sur la baie à travers sa présence en automne à la pointe de l'Aiguillon lors du camp de migration. Ainsi 422 personnes ont été renseignées lors des comptages et 783 personnes accueillies lors des « points d'observation » sur la baie de l'Aiguillon réalisés par les bénévoles du camp de migration. La LPO Vendée développe également un programme annuel d'animation (figure n°6) auquel 263 personnes ont participé.

Date d'intervention	Type d'animation	Nb personnes	Public
08/09/2012	Formation à la migration	8	bénévoles LPO vendée
15/09/2012	Journée du patrimoine : Migration à la pointe de l'Aiguillon	15	grand public
16/09/2012	Journée du patrimoine : Migration à la pointe de l'Aiguillon	10	grand public
20/09/2012	Baie de l'Aiguillon : migration et hivernage des oiseaux	30	CERS - groupe de retraités
26/09/2012	Découverte de la ferme de la Prée-Mizottière	21	BTS GPN
06/10/2012	Eurobirdwatch	7	grand public
13/10/2012	Formation à la migration	7	bénévoles LPO vendée
27/10/2012	Découverte du site de migration de la pointe suite à Xynthia	34	Mairie Aiguillon et donateurs Suisse
03/11/2012	Découverte de la pointe et de la baie de l'Aiguillon	44	groupe de Ménigoutte
26/01/2013	Observation des grues	13	grand public
23/04/2013	Découverte des dunes de la pointe et de la baie	6	grand public
17/06/2013	Découverte des oiseaux du littoral	43	scolaires
16/07/2013	Sur les chemins du littoral (découverte de la baie)	6	grand public
13/08/2013	Sur les chemins du littoral (découverte de la baie)	13	grand public
20/08/2013	Sur les chemins du littoral (découverte de la baie)	6	grand public
TOTAL		263	

Figure 6 : Bilan des animations réalisées par la LPO Vendée de septembre 2012 à août 2013

La LPO Vendée a donc accueilli 1468 personnes entre septembre 2012 et août 2013 en baie de l'Aiguillon

2.1.2.2 La LPO Charente-Maritime

Les animations réalisées par la LPO Charente-Maritime en baie de l'Aiguillon se font à la pointe Saint Clément (Figure n°7).

Date d'intervention	Type d'animation	Nb personnes	Public
07/10/2012	Eurobirdwatch	60	Grand public
03/02/2013	Journée Mondiale des Zones humides	16	Grand public
03/04/2013	Journée développement durable	80	Centre de loisirs
26/07/2013	Les oiseaux de la Baie de l'Aiguillon, pointe Saint Clément	17	Grand public
20/08/2013	Les oiseaux de la Baie de l'Aiguillon, pointe Saint Clément	12	Grand public
TOTAL		185	

Figure 7 : Bilan des animations réalisées par la LPO Charente-Maritime de septembre 2012 à août 2013

185 personnes ont été accueillies par la LPO Charente-Maritime en 5 animations.

2.1.2.3 La Maison de la Baie du Marais Poitevin

La Maison de la Mytiliculture est devenue la Maison de la Baie du Marais Poitevin afin de mieux traduire l'objectif de faire découvrir la baie de l'Aiguillon.

La Maison de la Baie du Marais Poitevin intervient en baie de l'Aiguillon au travers de la location du carrel pédagogique de la communauté d'agglomération de La Rochelle à la Prée de Sion et d'animations pédagogiques dont certaines peuvent également avoir pour support le carrel pédagogique.

Location du carrelet

De septembre 2012 à août 2013, le carrelet a été loué à 66 reprises, dont 42 fois par des personnes habitant la communauté d'agglomération de La Rochelle et 24 fois par des personnes extérieures.

397 personnes sont allées sur le carrelet pendant cette période, ce qui fait une moyenne de 6 personnes par location.

Animations pédagogiques

La Maison de la Baie du Marais Poitevin propose deux types d'animations en extérieur sur la côte : une axée « Baie de l'Aiguillon » et la seconde sur le carrelet.

- Pour l'animation « Baie », 40 enfants,
- Pour l'animation carrelet, 135 enfants,

175 enfants ont été accueillis par la Maison de la Baie du Marais Poitevin lors d'animations pédagogiques

Autres animations

En 2013, la Maison de la Baie du Marais Poitevin a proposée des visites individuelles sur le thème de la lecture de paysage à la pointe Saint Clément (5 personnes accueillis) et une ballade en vélo entre l'église d'Esnandes et la pointe Saint Clément (4 personnes accueillis).

2.1.2.4 Cap Pêche et Nature

Sébastien PALIER, guide moniteur de pêche et animateur nature, réalise un certain nombre de sorties sur la baie de l'Aiguillon.

Date d'intervention	Type d'animation	Nb personnes	Public
11/10/2012	Approche systémique du marais Poitevin (port du Pavé)	7	Etudiants bac+3
23/10/2012	Pratique des comptages ornithologiques	7	Etudiants bac+3
01/02/2013	Approche systémique du marais Poitevin (port du Pavé)	26	Etudiants bac+2
09/04/2013	Approche systémique du marais Poitevin (port du Pavé)	32	Etudiants bac+2
16/07/2013	Découverte du marais Poitevin (port du Pavé)	48	Grand public
TOTAL		120	

Figure 8 : Bilan des animations réalisées par Cap Pêche et Nature de septembre 2012 à août 2013

120 personnes ont été accueillis par Cap Pêche et Nature en 5 animations.

2.2. Points sur la diffusion des supports pédagogiques (CC4)

L'exposition sur les vasières a été présentée lors de la fête du port à Marsilly, de la Fête du Parc Interrégional du Marais Poitevin et du festival Birdfair à Paimboeuf (44) en septembre 2012.

Les 4 posters illustrés par Benoît PERROTIN de la réserve naturelle ont été largement diffusés.

3. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT (SP)

3.1. Infractions constatées et procès verbaux

Cette année, l'activité de police sur la réserve naturelle a été importante. On peut notamment noter 12 missions spécifiques concernant la pêche à la civelle (contrôle des pêcheurs professionnels et surveillance braconnage) qui ont été réalisées conjointement avec l'appui de la Brigade de Surveillance du littoral de la Gendarmerie Maritime de la Rochelle, du pôle contrôle de la délégation à la mer et au littoral de la DDTM 17, la Brigade Mobile d'Intervention Poitou-Charentes-Limousin de l'ONCFS, le service départemental de la Vendée de l'ONCFS. Ces opérations ont donné lieu à 6 procès-verbaux.

Un nombre important de procès-verbaux en infraction à la circulation de véhicule terrestre à moteur en réserve naturelle malgré interdiction ont été dressés.

En plus de la surveillance quotidienne de l'activité cynégétique en périphérie de la réserve naturelle pendant la période d'ouverture, 2 missions de police de la chasse ont été également organisées en bordure de la réserve naturelle, aussi bien en Charente-Maritime qu'en Vendée, mobilisant tous les services de l'ONCFS compétents territorialement avec l'appui de l'équipe de la RN.

Il paraît important de signaler que l'équipe de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon, tout comme les autres réserves naturelles de Vendée et de Charente-Maritime, a intégré les plans de contrôle inter-service des 2 départements, pilotés par les DDTM.

3.1.1. Infractions à la réglementation de la réserve naturelle (SP3)

La figure n°9 rappelle que 9 procès-verbaux au titre de la législation de la réserve naturelle ont été dressés entre septembre 2012 et août 2013.

Infractions	Date	Nb contrevenants	Commune	Services concernés	Suite
Circulation VTM	19/12/2012	4x4	L'Aiguillon sur Mer	RN + SD 85	1 PV
Circulation VTM + circulation VTM en RN malgré interdiction	7/04/2013	4 quads	Sainte Radegonde des Noyers (La Prée Mizottière)	RN + SD 85	4 PV
Circulation VTM en RN malgré interdiction		1 quad	Champagné les Marais	SD85	1 PV
Circulation VTM en RN malgré interdiction	21/08/2013	3 quads	Prée Mizottière + RN	RN	3 PV

Figure 9 : Procès-verbaux dressés sur la réserve naturelle entre septembre 2012 et août 2013

La figure n°10 représente les constats simples, dont certains ont fait l'objet de rappel à la réglementation, qui ont été constatés sur la réserve naturelle entre septembre 2012 et août 2013.

Infractions	Constatées	suites
Circulation et stationnement de véhicule à moteur dans la réserve naturelle	8	1 rappel à la réglementation
Circulation et stationnement de chien dans la réserve naturelle	8	4 rappels à la réglementation
Survol interdit de la réserve naturelle (- de	7	

300 m)		
Cueillette	4	4 rappels à la réglementation
Dérangement volontaire de la faune	4	4 rappels à la réglementation
Détention d'arme de chasse en RN malgré interdiction	2	1 rappel à la réglementation

Figure 10 : Constats simples réalisés sur la réserve naturelle entre septembre 2012 et août 2013

Plusieurs remarques peuvent être formulées :

Beaucoup d'indices de passage de véhicules motorisés (voiture, moto, quad, 4x4) ne concernent que des traces relevées sur la réserve naturelle. Elles ont été constatées au niveau du passage du Pré Cornu, aux Chaînes, à la Marina, au Corps de Garde. D'autres ont été relevées sur les digues de Champagné les Marais et de Triaize (rappelons que des mises en défend ont été placées pour limiter les accès car les limites de la réserve étaient plus difficiles à matérialiser suite aux travaux).

Les cas de cueillette concernent la récolte de salicorne à la pointe Saint Clément et à la pointe de l'Aiguillon. Les contrevenants ont eu un rappel à la réglementation avec restitution à la nature du produit de leur récolte.

Les cas de dérangement de la faune, considérés comme volontaires, ont été faits par des photographes animaliers.

Nous pouvons constater un nombre de survol à moins de 300 m toujours important (en infraction à la réglementation de la RN). Ces infractions, dues principalement à des ULM et des avions de tourisme mais aussi de plus en plus à des appareils de l'armée de l'air, peuvent causer des dérangements sur la faune concernant plusieurs milliers d'oiseaux, notamment en hiver. La LPO a fait parvenir un courrier en août 2013 rappelant le périmètre des réserves naturelles qu'elle gère, dont la RNN de la Baie de l'Aiguillon, au service aéronautique afin qu'il procède aux modifications des cartes aériennes qui comportaient des erreurs.

Les cas de détention d'arme de chasse en RN concernent un cas sur le site de la Marina où les limites de la RN sont quelques peu floues et a fait l'objet d'un simple rappel à la réglementation. Le second cas a été observé sur Triaize par un salarié non commissionné.

3.1.2. Infractions à la réglementation des pêches maritimes constatées sur la réserve naturelle (SP1 et SP2)

Outre la surveillance générale de la réserve naturelle un certain nombre d'opération concernaient spécifiquement la pêche maritime (figure n°11) sont réalisées en coopération avec les services de l'ONCFS mais aussi la Gendarmerie Maritime, l'ULAM 17.

Une surveillance accrue en matière de pêche à la civelle a été organisé cette année. Pas moins de 12 opérations ont été organisées cette année qui ont abouti à la rédaction de 6 procès-verbaux.

Les contrevenants ne disposant pas d'autorisation de pose de filet calé sur l'estran ont été avertis. C'est également le cas pour l'instant pour les contrevenants ayant pêché sous la maille (poissons ou coquillages). Notons tout de même un nombre important d'infractions relevées lors de l'opération de contrôle de pêche à pied à la pointe de l'Aiguillon.

Date	Type opération	Nb personnes contrôlée	Nb infractions	Services participants
14/11/2012	Contrôle pêche à pied à la pointe de l'Aiguillon+ rive sur du Lay	70	65 (taille coquillages + utilisation marteau et burin pour huître)	2 RN + 3 GM + 2 SD 85 + 1 BMI PCL

17/12/2012	Surveillance pêche civelle	2	1	2 GM + 2 SD 85 + 1 BMI PCL + 2 RN
11/01/2013	Surveillance pêche civelle	1	1	3 RN + 4 GM + 2 SD 85 + 2 SD 17 + 1 ONEMA 85
12/01/2013	Surveillance pêche civelle		1	2 RN + 2 SD 85 + 3 SD 17 + 3 BMI BPL
13/01/2013	Surveillance pêche civelle			1 RN + 2 GM + 4 SD 85 + 4 BMI BPL
14/01/2013	Surveillance pêche civelle	3 (chasse)	0	1 RN + 4 BMI BPL + 2 SD 85
13/02/2013	Surveillance pêche civelle	2	2 (braconnage civelle)	2 RN + 2 BMI PCL + 1 SD 85 + 2GM
14/02/2013	Surveillance pêche civelle		Trace de pêche à l'Épine et au canal de Champagné (406 bordeau)	3 RN + 2 BMI PCL + 3 SD 85 + 1 SD ONEMA
27/02/2013	Surveillance pêche civelle	1	1 (406 avec pibalou à bord + fausses plaques)+ 1 fourgonnette type Expert qui prend la fuite à la pointe aux herbes	3 RN + 2 BMI PCL + 1 SD 85 + 1 SD ONEMA + 3 BM (dont 1 GA) + 1 BMI BPD
11/03/2013	Surveillance pêche civelle	0		2 RN + 6 SD85
12/03/2013	Surveillance pêche civelle	1	1 bateau remonte la SN au niveau des Brault, sans feu	1 RN + 6 SD85 + 2 BMI PCL + 4 ULAM17
25/03/2013	Surveillance pêche civelle		2 bateaux sans feux dont 1 pêche en amont de l'ancien pont du Brault + RAS pointe aux herbes	4 SD85
28/03/2013	Surveillance pêche civelle	1	2 bateaux pêchent en amont de l'ancien pont du Brault sans feux. 1 bateau identifié : LR 783 708 (Marine 2)	1 RN + 1 SD85 + 2 GM
24/04/2013	Surveillance en mer	2	RAS mais un verveux trouvé	1 RN + 1 BMI PCL
24/07/2013	Contrôle pêche pointe de l'Aiguillon			2 SD85 + 2 GM
30/07/2013	Surveillance pêche à pied	4	RAS	1 RN + 1 BMI PCL

Figure 11 : Opérations concernant la pêche maritime entre septembre 2012 et août 2013

La figure n°12 rappelle les infractions au titre des pêches maritimes constatées sur la réserve naturelle entre septembre 2012 et août 2013.

Infractions	Date	Nb contrevenants	Commune	Services concernés	Suite
Pêche au filet calé sans autorisation	14/09/2012	1	Triaize	RN	Avertissement
Pêche sous taille	16/09/2012	2	Champagné les Marais (Belle Ile)	RN	Avertissement oral et restitution à la nature
Pêche à pied amateur sous la maille (palourde et coque)	14/11/2012	40	Aiguillon sur Mer	RN + GM + SD 85 + BMI PCL	40 Avertissements oraux et restitution à la nature
Pêche à pied amateur avec des instruments interdits (marteau et burin sur huître)	14/11/2012	25	Aiguillon sur Mer	RN + GM + SD 85 + BMI PCL	25 Avertissements
Pêche de civelle par des non professionnels malgré interdiction	17/12/2012	1	Sainte Radegonde des Noyers (écluse de l'Epine)	RN + GM + SD 85 + BMI PCL	1 PV (GM)
Pêche maritime pro dans une zone où la pêche est interdite	11/01/2012	1 (Ecluse de l'Epine)	Puyravault	RN + GM + SD 85 + SD 17	PV (GM)
Pêche maritime pro dans une zone où la pêche est interdite	12/01/2012	1 (Ecluse du Chenal Vieux)	Saint Michel en l'Herm	RN + BMI BPL + SD 85 + SD 17	Non identifié
Pose de filet calé sans autorisation+ non respect des prescriptions de pose (3x 50 m + 1x20 m bout à bout)	27/01/2013	4	Saint Michel en l'Herm	RN	Enlèvement filet et avertissement oral)
Pêche de civelle par des non professionnels malgré interdiction	13/02/2013	2	Sainte Radegonde des Noyers (écluses de l'Epine)	RN + BMI PCL + SD 85+ GM	2 PV (GM)
Pêche de civelle par des	14/02/2013	Traces de pêche écluse		RN + BMI PCL + SD 85 + SD	

non professionnels malgré interdiction		de l'Épine et sur l'écluse du canal de Champagné		ONEMA	
Pêche de civelle par des non professionnels malgré interdiction	27/02/2013	3 dont 1 fourgonnette type Expert qui prend la fuite à la pointe aux herbes avec 2 pibalous	Champagné les marais	RN + BMI PCL + SD 85 + SD ONEMA + BM+ BMI BPDFL	1 PV (ONCFS)°
Pêche maritime d'une espèce à une période où sa pêche est interdite	28/03/2013	2 bateaux sans feux en amont de l'ancien pont du Brault	1 bateau identifié :	RN + SD85 + GM	1 PV (GM)
Pratique de la pêche maritime avec un mode de pêche interdit (verveux)	24/04/2013	1 verveux près du canal de La Raque	L'Aiguillon sur Mer	RN + BMI PCL	1 PV de constitution d'épave

Figure 12 : Infractions à la police des pêches maritimes constatées sur la réserve naturelle entre septembre 2012 et août 2013

3.1.3. Infractions constatées en périphérie immédiate de la réserve naturelle (SP5)

Un certain nombre d'opérations de contrôle des chasseurs de gibiers d'eau avec les différents services de l'ONCFS sont régulièrement réalisés (Figure n°13). Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la protection du patrimoine naturel de la réserve naturelle car ce sont les oiseaux d'eau qui stationnent sur la réserve naturelle qui sont chassés lors de leur sorties du site protégé.

Date	Type opération	Nb personnes contrôlée	Nb infractions	Services participants
13/09/2012	Police de la chasse (Charron)	3		Service Départemental de la Charente-Maritime de l'ONCFS, équipe RN

Figure 13 : Opération de surveillance en périphérie immédiate de la RN entre septembre 2012 et août 2013

La figure n°14 récapitule les procédures dressées en périphérie immédiate de la réserve naturelle lors de contrôle de chasse au gibier d'eau entre septembre 2012 et août 2013.

Infractions	Date	Nb contrevenants	Commune	Services concernés
Destruction d'espèce soumise à moratoire (Barge à queue noire)	21/08/2013	1	Triaize (périphérie RN)	Service Départemental de la Vendée de l'ONCFS

Figure 14 : Procès-verbaux dressés en périphérie de la RN entre septembre 2012 et août 2013

3.1.4 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la pointe de l'Aiguillon

On peut noter que suite aux différentes phases de travaux de mise en défend, notamment en bordure de la route, le nombre d'infraction à la circulation des véhicules terrestres à moteur dans l'APPB a considérablement diminué depuis 2011 (1 en 2013, 4 en 2012, 19 en 2011). Nous pouvons tout de même constater une dégradation volontaire par la coupe de ganivelle à plusieurs endroits au niveau du parking de l'extrémité de la pointe.

L'autre constat important concerne le développement important de la photographie naturaliste sur le site depuis 4 ans (RNN et APPB) au printemps. Les photographes ciblent principalement la Gorgebleue à miroir. Cette année leur présence a été moins importante, liée principalement aux médiocres conditions météo du printemps.

3.1.5 Police administrative

3.1.5.1. Les cultures marines (SP7)

Le décret n°83-228 du 22 mars 1983 modifié par le décret n°1349-2009 du 29 octobre 2009 fixe le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines. Il prévoit que l'obtention de concessions de cultures marines est soumise à minima à enquête administrative et que quand cela concerne une réserve naturelle, l'organe de gestion de celle-ci est consulté. De plus les gestionnaires de RN sont invités à participer aux commissions cultures marines quand les projets concernent l'augmentation ou la diminution du DPM concédé, le réaménagement de zones de cultures marines ou la modification des schémas des structures des exploitations des cultures marines compris dans le périmètre d'une réserve naturelle.

La figure n°14 récapitule les dossiers de concession de cultures marines sur lesquelles la réserve naturelle a été consultée par la DDTM en Vendée et en Charente-Maritime. Cela concerne les enquêtes administratives (EA) et les commissions « cultures marines » (CCM).

Date	Concession	Demandeur	Type opération	Surface ou longueur	Caractéristiques demandées	Localisation	Avis RN
EA17 09/12	26003160	FORESTIER Maxime Jean Pierre	Renouvellement	50m	Moule sur bouchot (elevage)	MARSILLY	OK
EA17 10/12	24002209	BERTHELOT Stéphane Nicolas	Renouvellement	1,25 ares	Huitre creuse - En Surélevé Terrain Découvrant (Captage/Elevage)	MARSILLY	OK
EA17 10/12	28001334	BERTHELOT Stéphane Nicolas	Renouvellement	5,28 ares	Huitre creuse - A plat Terrain Découvrant (Captage)	MARSILLY	OK
EA17 10/12	26002757	MOULES OCEAN	Création	2,5 ares	Huitre creuse - En Surélevé Terrain Découvrant (Captage/Elevage)	MARSILLY	OK
EA 17 04/13	19006414	YOU Yannick	adjonction de codétenteur, renouvellement	1 are	Moule dépôt bassin submersible	CHARRON	OK
EA 17 04/13	21002036	YOU Yannick	adjonction de codétenteur, renouvellement	1 are	Moule dépôt bassin submersible	CHARRON	OK
EA 17 04/13	24000849	BRIZARD Vincent Pierre	renouvellement	50 m	Moule sur bouchot (captage/elevage)	ESNANDES	OK
EA 17 04/13	24001648	YOU Yannick	adjonction de codétenteur, renouvellement	25 m	Moule sur bouchot (captage/elevage)	ESNANDES	OK

EA 17 04/13	28001336	BERNARD	Substitution à un tiers, changement d'espèce et de technique	10,68 are	Divers huîtres/moule dépôt surelevé à plat découvrant	MARSILLY	
EA 17 06/13	26005832	SEVRES Patrice Gabriel	Création	12,5 ares	Huître creuse en surélevé	MARSILLY	OK
EA 17 06/13	26006218	BESSON Claude	Renouvellement	4,75 ares	Huître creuse en surélevé	MARSILLY	OK

Figure 15 : Consultation RN au titre des autorisations de concessions de cultures marines

Le décret 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 indique que les schémas des structures des exploitations des cultures marines, prévus par le décret 83-228, sont soumis à évaluation des incidences quand ils sont intégrés dans un site Natura 2000.

L'arrêté 2011-37 du préfet maritime de l'Atlantique, fixant la liste locale des activités soumises à incidences dans les sites Natura 2000 en mer de la façade atlantique, prévoit que les cultures marines soumises à autorisation au titre du décret 83-228 sont soumises à évaluations des incidences Natura 2000 dès lors qu'elles sont toute ou partie dans un site Natura 2000 et qu'elles ne sont pas intégrées dans un schémas des structures des exploitations des cultures marines prévu par le même décret.

3.1.6 Participation de la réserve naturelle au plan de contrôle inter-service (SP10)

La circulaire du 12 novembre 2010 prévoit que les plans de contrôle inter-service, qui ne concernaient jusqu'à présent que la police de l'eau, soient étendus à la police de la nature. Ainsi fin 2011, tous les départements doivent être dotés d'une Mission de coordination Inter-service des Polices de l'Environnement (les MIPE qui se substitueront aux actuelles MISE). La circulaire prévoit également que les agents commissionnés des réserves naturelles peuvent s'intégrer aux plans de contrôle inter-service.

Les plans de contrôle sont validés par les préfets et sont également visés par les procureurs.

L'intégration des agents des RN dans le plan de contrôle n'est possible que dans le cadre de leurs compétences en matière de police de la nature (avec les modifications par l'ordonnance de simplification des polices de l'environnement). Cela concerne :

- les réglementations applicables sur les RN,
- la législation « faune/flore » (espèces protégées),
- la législation concernant la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels,
- la police de la chasse dans la réserve naturelle d'affectation,
- les législations protectrices du milieu marin (pêche maritime, protection des biens culturels maritimes, pollution maritime, police des eaux et des rades) dans la réserve naturelle d'affectation,
- la police de l'eau,
- la police de la pêche en eau douce, dans la réserve naturelle d'affectation.

La démarche a été entreprise aussi bien en Charente-Maritime qu'en Vendée pour que les réserves naturelles participent à ces plans de contrôles inter-service.

La participation des agents commissionnés au plan de contrôle inter-service en Charente-Maritime permet :

- De donner de la visibilité aux missions de police des agents commissionnés des réserves naturelles et de fixer un cadre aux interventions hors réserves naturelles,
- De pouvoir apporter une expertise naturaliste et en matière de génie écologique dans le cadre de travaux autorisés et de procédures où des remises en état sont demandées,
- De développer la coordination entre les services en charge de la police de la nature

La figure n°16 récapitule la participation de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon aux plans de contrôles départementaux en 2012.

Thèmes	Intervention des agents des RN	Modalités	Moyens humains (J/h)
Défense des espaces protégés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Surveillance quotidienne des RN ➤ Surveillance des APPB ➤ N2000 dans les RN 	Flagrance + missions concertées avec l'ONCFS (SD17 et BMI) missions communes avec la DDTM et l'ONCFS Assurer un suivi des incidences N2000 et des travaux prévus dans ce cadre lorsque cela concerne les réserves naturelles.	60 j/h 2 j/h 4 j/h
Lutte contre les atteintes aux espaces naturels sensibles	Législation concernant la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels (hors RN)	Participation des agents commissionnés à des missions concertées avec l'ONCFS + flagrance	4 j/h
Lutte contre les atteintes aux espèces protégées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ la protection de la faune et de la flore (hors RN) ➤ Expertise auprès de la DDTM dans le cadre de travaux prévus le cadre de dérogations à la législation concernant les espèces protégées ainsi que des remises en état suite à des mises en demeure ou à des condamnations (hors RN) 	Participation des agents commissionnés à des missions concertées avec l'ONCFS + flagrance	4 j/h
Lutte contre le braconnage organisé (ressources piscicoles)	Lutte contre le braconnage d'espèce piscicole protégée dans les RN (Civelle, anguille, alose)	Surveillance RN + opérations concertées concernant la civelle (professionnels et amateurs), notamment en baie de l'Aiguillon	7 j/h
		TOTAL	81 j/h

Figure 16 : Participation de la réserve naturelle aux plans de contrôle départementaux en 2012

3.2. Dégradation de panneaux (CI2)

Aucun panneau réglementaire n'a été dégradé en 2013.

3.3. Course de baleinière

La course de baleinières devait se dérouler le samedi 22 juin 2013 à partir de la pointe Saint Clément à Esnandes mais les conditions météorologiques ont amené les organisateurs à annuler l'épreuve.

Il est à noter que l'épreuve sportive doit faire l'objet d'un nouvel arrêté d'autorisation au titre de la réglementation de la réserve naturelle (interdiction de navigation en bateau à moteur hors de la Sèvre Niortaise).

4. INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE NATUREL (IP, CI)

4.1. Les prés salés

4.1.1. Activités agricoles (IP2)

En 2013, les conditions de fauche ont été favorables :

- En juin, début de mois sec avec des précipitations faibles sauf 17 mm le 16 peu avant les grandes marées,
- En juillet, les 3 premières semaines sans précipitations, les seules pluies marquantes sont arrivées en même temps que les gros coefficients du 22 au 29.
- En août, pas de précipitation jusqu'au 29, les grandes marées passées.

Ces conditions favorables ont permis une exploitation correcte du pré salé



Figure 17 : Zone fauchée en baie de l'Aiguillon en 2013

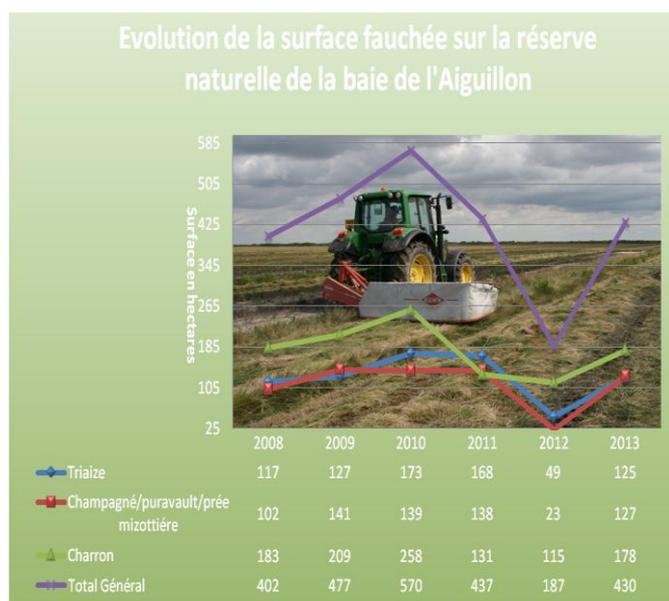


Figure 18 : Evolution des surfaces fauchées entre 2008-2013

En terme de superficie l'année 2013, à contrario de 2012, reste une année classique avec 430 ha fauchés. Toutefois, les apports importants et continus d'eau douce ont favorisé une récolte de

bonne qualité et en quantité avec pour certains exploitants, à surface égale, une nette augmentation de la quantité récoltée.

Les figures ci-dessous indiquent la répartition 2013 des attributions de parcelle des 38 exploitants des prés salés de la baie de l'Aiguillon.

	Nom	Surface (en ha)
Lot n°1-2-3-21	FARDIN Noël	16
Lot n°4-10-15	PRIOUZEAU Michel	12
Lot n°5-20	PALARDY Vincent	8
Lot n°6-12-16-17-18	EARL La Yole	20
Lot n°7-13-14	GAEC La Salicorne	12
Lot n°8-11	SCEA Les Cagousses	8
Lot n°9	JOUIN Guy	4
Lot n°19	PALARDY Jacky	4
Lot n°22	COUZINET Freddy	4
	Total	88

Figure 19 : Répartition des attributions sur les mizottes de Champagné en 2013

	Nom	Surface (en ha)
Lot n°1-26-27	TEXIER Vincent Gaec Le Sala	8.71
Lot n°2-17-24-25	EARL Le Charolais	9.96
Lot n°3-6-8-19	GAEC des Roches	9.96
Lot n°4-5-20	EARL La Guimauve	7.47
Lot n°7-10-16-21	EARL La Commanderie	9.96
Lot n°9-22-23	GAEC Marais Poitevin	7.47
Lot n°11-12-13-14-15-18	GAEC Gaillard	14.94
	Total	68,47

Figure 20 : Répartition des attributions sur les mizottes de Puyravault en 2013

	Nom	Surface (en ha)
	EARL GIRAUD	58,02
	GAEC L'étoile	47,65
	PEPIN Didier	14,87
	EARL La Baronne	7,45
	EARL Gaborieau	13,88
	EARL La Barbière	25,46
	MOINARD Sophie	26,15
	GAEC La Duranderie	18,14
	MEUNIER Jérémie	10,00
	Total	221,62

Figure 21 : Répartition des attributions sur les mizottes de Triaize en 2013

Lots	Nom	Surface (en ha)
1707-1708	GAEC du Raguenaud	6.13
1709	GAEC du Marais Girard	13.22
B8-B9 1711 à 1714	Manceau Claude	32.86
1715 à 1718 1723 à 1716 1736 à 1739	Boutet Alain	34.61
1710 1709 à 1722	Pairaud Mathieu	18.31
1727 à 1731	Sarl Arsicaud	11.34
1732 à 1735	EARL La Tublerie	7.33

1740 à 1747	EARL les Gautronnes	23.12
1701 à 1703 1748 à 1751	GAEC des trois Tourailles	17.03
1704-1752-1753	Talon Eric	10.98
1756 à 1771	EARL Ferme de Bonneville	56.49
1705-1706 1754-1755	SCEA Hauderon	12.51
B6-B7	SCEA Terre d'Argile	28.39
Total		262.32

Figure 22: Répartition des attributions sur les mizottes de Charron en 2013

4.1.2. L'entretien des rigoles (IP2)

La gestion des rigoles de drainage est confiée aux exploitants agricoles. Les conditions dans lesquelles cet entretien peut se réaliser sont intégrées dans le cahier des charges d'exploitation des mizottes. Il y est notamment précisé que l'entretien des rigoles ne peut se faire qu'après avis des gestionnaires et cela afin de limiter la création de nouvelles rigoles et limiter l'entretien des rigoles existantes au strict nécessaire (compromis entre le maintien de la fauche et la limitation de l'impact sur les habitats des prés salés).

En 2013, il n'y a pas eu de demande de rigolage.

4.1.3. La mise en place du pâturage ovin sur les digues bordant la réserve naturelle (CI3)

La mise en place du pâturage ovin sur les digues de Triaize, incluses dans le périmètre de la réserve naturelle, est effectif depuis 2011 et est réalisé par Ludovic PANNETIER.

Les travaux de pose de clôture sur le site de la Prée Mizottière ayant été finalisés au cours de l'été, le pâturage ovin a pu être mis en place par Jean-Paul RAULT au cours de l'été 2012 et poursuivi en 2013.

Sur les digues à la mer de Champagné les Marais, les travaux de clôture se sont terminés en fin d'été 2012. La mise en place du pâturage ovin est effective et est réalisée par monsieur Noël FARDIN.

Un suivi de la végétation et zootechnique est réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Vendée (CS8). En 2013, les éléments suivants sont à noter :

- Compte-tenu des pluies de printemps, le pâturage a été difficile sur la digue de Triaize et a nécessité un broyage estival (pression de pâturage insuffisante au regard de la date de la mise à l'herbe).
- Le pâturage sur les digues du syndicat mixte Vendée Sèvre Autize a été mis en place en 2013 mais certains secteurs n'ont pas été pâturés ou sous pâturés.
- La digue de Saint-Michel en l'Herm est composée de grandes dicotylédones (cigües, moutardes...). Aucun entretien n'a été réalisé.

4.1.4. La gestion agricole des mizottes et les mesures agri-environnementales (MS3)

Avant la campagne de déclaration PAC 2013, le travail entrepris l'année précédente avec les deux DDTM (17&85) à été poursuivi.

Ces dernières ont mis en évidence la non intégration de certains ilots au logiciel de saisie de déclaration « Télépac ». Ce problème reste à traiter mais semble compliqué pour les ilots situés sur le DPM et par conséquent considérés comme hors territoire.

Suite au contrôle d'un exploitant par l'ASP, faisant apparaître des anomalies, il a été décidé en accord avec la DDTM 17 de réactualiser tous les ilots sur les mizottes de Charente-Maritime.

En effet, les parcelles formant les ilots PAC avaient été historiquement tracées par les services de la DDE et ne prenaient pas en compte toutes les limites de terrain, notamment les rigoles délimitant les parcelles.

Un travail a donc été réalisé afin de faire concorder au mieux un nouveau tracé avec les mesures MAE contractualisées, les surfaces PAC déclarées et les surfaces exploitées initialement.

Cette démarche menée en deux temps et a conduit à la réalisation d'une première carte fournie à chaque exploitant concerné comme proposition de tracé. Ce dessin validé et signé a ensuite été transmis aux parties concernées (DDTM, Réserve naturelle, exploitant) et utilisé comme base de déclaration PAC. Ce travail facilité par celui de l'année précédente a une nouvelle fois mobilisé fortement l'équipe de la réserve naturelle.

Une copie de ces cartes a été envoyée à la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime.



Figure 23 : Exemple de proposition de tracé de surface en 2013 sur les mizottes de Charron

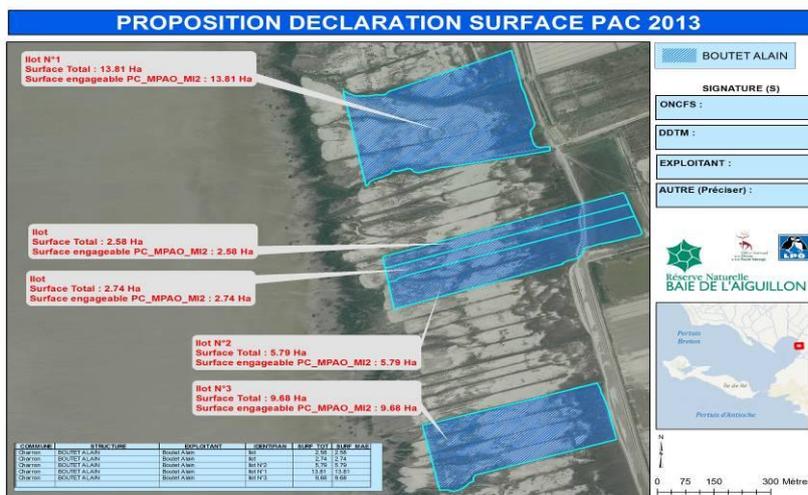


Figure 24 : Exemple de proposition de déclaration PAC en 2013 sur les mizottes de Charron

4.1.5. Renouveaulement des conventions de gestion pour les prés salés inclus dans le périmètre de la réserve naturelle (MS3)

Les conventions de gestion attribuant la gestion des prés salés à l'ONCFS arrivant à échéance fin 2013, une demande de renouvellement pour une durée de 9 ans sera demandée.

4.2. Les travaux et la gestion hydraulique

4.2.1. Les opérations de dévasage

Les opérations de dévasage des exutoires vendéens sont réalisées par le Syndicat Mixte du Marais Poitevin, Bassin de la Vendée, de la Sèvre et des Autizes. Le Canal de Luçon, le Chenal de la Raque et le Chenal Vieux ont été entretenus.

Cette même opération a été réalisée par l'UNIMA, sous maîtrise d'œuvre du Syndicat Hydraulique Nord Aunis, sur le Canal du Curé et le canal de Villedoux en Charente-Maritime. Le canal de la Chaudière (non accessible par le bac dévaseur) a été curé par une pelle dans sa partie maritime.

Il faut par ailleurs noter que l'équipe de la Réserve Naturelle a participé aux réunions techniques et de concertation concernant les études de caractérisation du site et de définition de modalités de gestion (Estuaire du Lay et Baie de l'Aiguillon) commanditées par l'Etat. Celles-ci ont permis d'améliorer la compréhension du fonctionnement hydrosédimentaire de la baie et devraient permettre de tracer des pistes d'action quant aux travaux de dévasage.

4.2.2. Aménagements des accès (CI1)

En 2013, les accès aux mizottes de Belle-Île et Maillezais ont été restaurés par l'entreprise BAUDRY TP. Les travaux ont consisté en un rechargement des pas avec du calcaire.

4.2.3. La gestion des accès à la pointe de l'Aiguillon (IP7)

Suite aux premiers travaux d'urgence réalisés avant l'été 2011, la mise en œuvre du contrat Natura 2000, porté par le Parc Interrégional du Marais poitevin (opérateur du site Natura 2000) et validé par la DREAL est prévue en 3 phases avec pour objectif de permettre une gestion plus complète des accès piétons ainsi que celle des stationnements :

- En novembre 2011, la première phase de travaux réalisée par l'entreprise Sève et Source a permis la mise en place de 800 mètres de ganivelles, 700 mètres de fil lisse et 400 mètres de plots de bouclage,
- En mai 2012, en accord avec la commune de l'Aiguillon sur Mer et les services de l'Etat, 350 m de ganivelles ont été mis en place. Ces travaux ont donné lieu à une convention entre la DDTM et l'ONCFS pour le financement nécessaire à l'acquisition de nouvelles ganivelles nécessaires aux mises en défend. La mise en place a été réalisée par les services techniques de la commune de l'Aiguillon sur Mer et l'équipe de la réserve naturelle,
- En octobre 2012, la dernière phase du contrat Natura 2000, attribué à l'entreprise REMAUD, a consisté (figure n°25 et 26):
 - pose de 2 400 m de ganivelles destinées à la protection des dunes fragilisées,

- pose de 871 m de plots de bouclage destinés à empêcher la circulation et le stationnement des véhicules en bordure de la voie de circulation,
- pose de 260 m de piquets avec 2 rangs de fil lisse destiné à la canalisation du public et à la protection de la dune embryonnaire,
- pose de 130 m de plots de guidage le long des chemins déjà en place pour guider les piétons.



Figure 25 : Carte des travaux d'octobre 2012 à la pointe de l'Aiguillon



Figure 26 : Pose de ganivelles à la pointe de l'Aiguillon en octobre 2012

Nous pouvons également noter la pose de 310 m de ganivelles sur la plage de l'Eperon dans le cadre de 2 stages de citoyenneté organisée par les services de la protection judiciaire de la jeunesse avec l'aide de la commune de l'Aiguillon sur mer et du service départemental de la Vendée de l'ONCFS.

4.2.4. Les travaux sur la digue Ouest de Charron

En 2013, une nouvelle phase de travaux sur la digue Ouest de Charron a été entreprise, validée par le comité consultatif de la réserve naturelle en 2008 :

- o Construction d'une nouvelle écluse à la mer, en aval de l'actuelle, et de digues de raccordement sur le canal de la Chaudière (figure n°27),

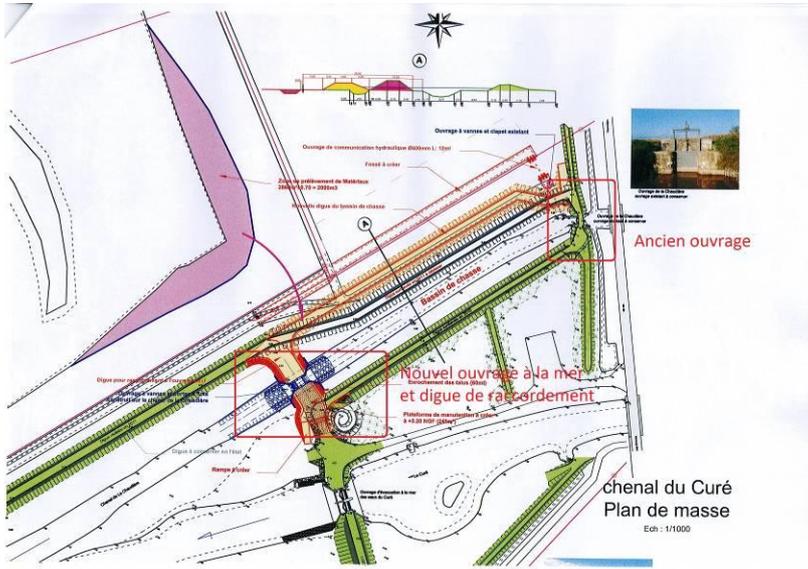


Figure 27 : Plan du nouvel ouvrage à la mer sur le canal de la Chaudière (source SIEAGH du Curé)

- o Construction d'une nouvelle écluse à la mer, en aval de l'actuelle, et de digues de raccordement sur le canal de Villedoux (figure n°28).

Les matériaux nécessaires aux digues proviennent des terrains du Conservatoire de Littoral en bordure du canal du Curé et de ceux du Conseil Général de la Charente-Maritime situés à proximité immédiate de la zone de travaux.

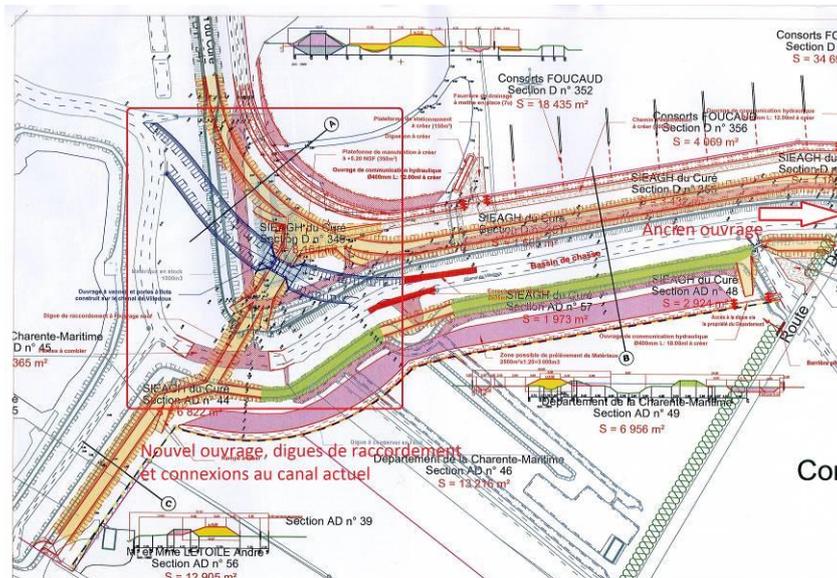


Figure 28 : Plan du nouvel ouvrage du canal de Villedoux (source SIEAGH du Curé)

Il est à noter que plusieurs variantes du raccordement sud de la digue ont été proposées par rapport à la figure n°28 avec le raccordement sur la digue de la tonne de chasse de monsieur LETOILE (figure n°29).

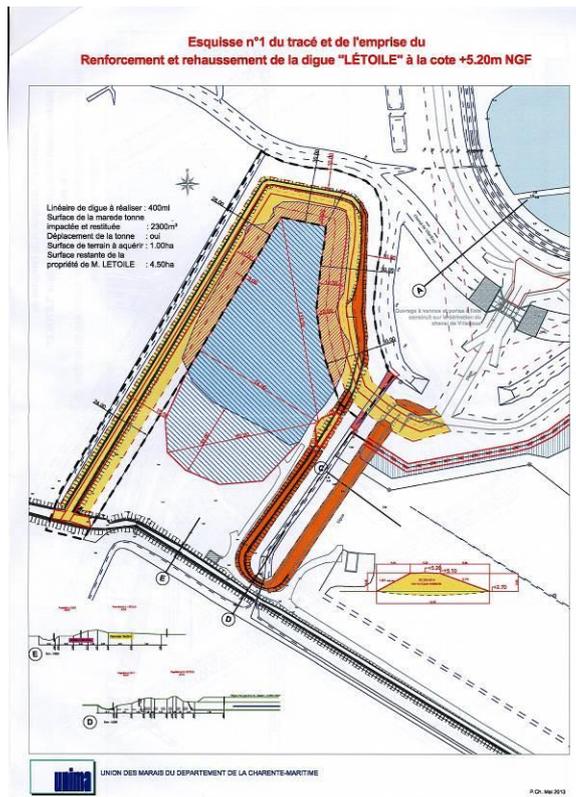


Figure 29 : Une des variantes avec intégration de la tonne LETOILE (source UNIMA)

- Une reprise ponctuelle et superficielle des digues construites en 2011 (figure n°30)

Du fait d'un problème de qualité et d'humidité des matériaux mis en œuvre lors de la construction de la digue en 2011, la déconstruction de 1 000 ml et sur 2 m de profondeur de celle-ci a été nécessaire. Les matériaux ainsi déposés ont été déposés en partie côté réserve pour assèchement avant d'être remis en œuvre sur la digue. Le complément de matériaux nécessaire a été prélevé sur les terrains acquis par le Conservatoire du Littoral en bordure du canal du Curé. D'autre part sur un linéaire de 1 840 ml, il a été nécessaire de scarifier la tête de digue sur 0,5 m de profondeur puis recompresser celle-ci avant ajout de 10 cm de terre végétale.



Figure 30 : Plan des reprises de digue sur le secteur Ouest de Charron (source SIEAGH du Curé)

Concernant ces travaux, le gestionnaire de la réserve naturelle a formulé 2 avis :

- Proposition de débiter les travaux de reprise des digues au 1^{er} juin au lieu du 15 juin 2013 sous réserve du contrôle par les agents de la réserve qu'il n'y ait pas d'oiseaux nicheurs sur l'emprise des travaux (les travaux ont finalement débuté fin juin-début juillet).
- Pas d'opposition à la prolongation de la période des travaux du 15 septembre au 15 novembre 2013, notamment pour les travaux sur les ouvrages à la mer, qui ont pris du retard.

4.2.5. Rénovation du pairt du canal de l'Epine

Comme validé lors du comité consultatif du 4 février 2013, le renforcement du pairt du canal de l'Epine a été réalisé en juin 2013.

Les travaux ont consisté à battre des pieux de bois devant le pairt actuel afin de maintenir les enrochements. Une couche de béton a été ensuite disposée afin de solidariser les roches (figure n°31).



Figure 31 : coulage du béton sur les nouveaux enrochements

5. CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL (CS)

5.1. Suivis ornithologiques

5.1.1. Suivis mensuels des oiseaux d'eau (CS7)

Les comptages mensuels ont été assurés par les personnes suivantes : Christian AUBINEAU (ONCFS SD85), Pascal BONNIN (FDC85), Romain BLANCHET (personnel), Hervé CHAUVEAU (ONCFS SD17), Frédéric CORRE (LPO), Stéphane DIXNEUF (ONCFS BMI), Thierry DODIN (ONCFS SD85), Philippe DULAC (ONCFS SD85), Michel FOUQUET (ONCFS CNERA AM), André FRANCOIS (ONCFS SD85), Yves GAUGRIS (LPO85), Julien GONIN (LPO17), Christophe GILLETTE (ONCFS SD85), Olivier GIRARD (ONCFS CNERA AM), Anaïde GRIT (ONCFS SD85), Sylvain HAIE (LPO), Emmanuel JOYEUX (ONCFS DR), Jacques MARQUIS (ONCFS BMI), Joël MOREAU (ONCFS BMI), Tanguy PLOMION (ONCFS SD 85), Julien SUDRAUD (LPO85), Alain THOMAS (personnel), Bertrand TROLLIET (ONCFS CNERA AM), Christophe Vuillemot (ONCFS BMI).

Le comptage de mars 2013 a été annulé à cause des mauvaises conditions météorologiques. La phénologie des comptages des principales espèces est présentée ci-dessous pour information.

5.1.1.1. Les anatidés

La figure n°32 récapitule la phénologie des stationnements d'anatidés en baie de l'Aiguillon entre juin 2012 et mai 2013. Les premiers effectifs significatifs arrivent au mois d'octobre avec 8000 individus pour atteindre un pic d'effectifs en janvier avec plus de 45000 anatidés. Les effectifs diminuent rapidement après le mois de février.

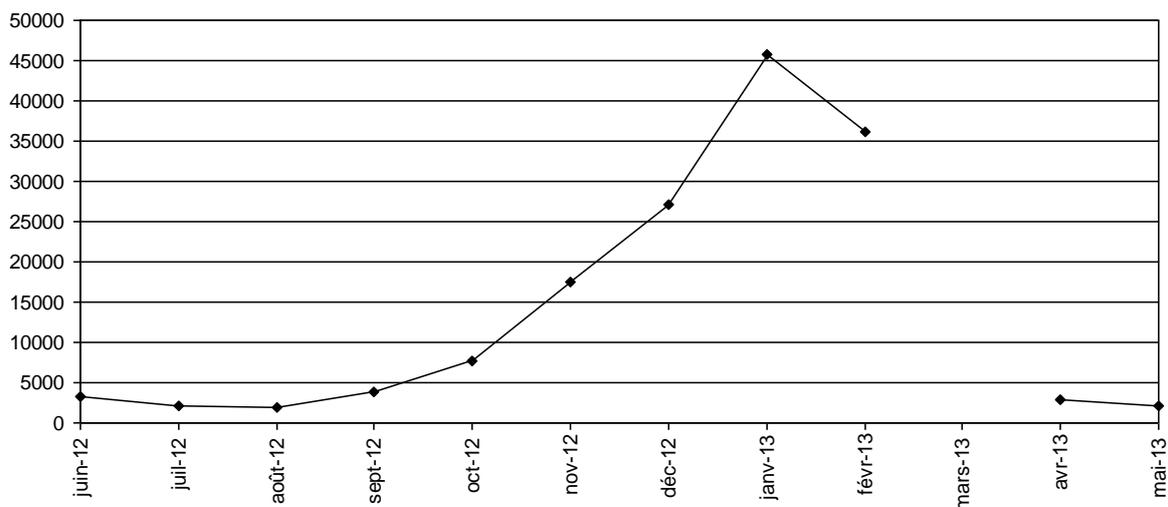


Figure 32 : Phénologie des effectifs d'anatidés sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2012 à mai 2013

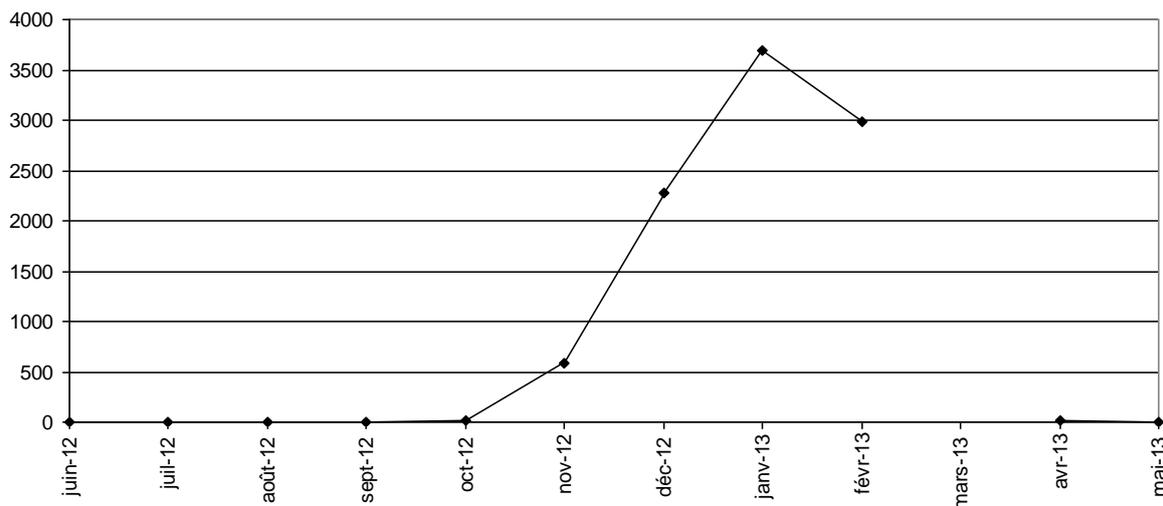


Figure 33 : Phénologie des effectifs d'Oie cendrée *Anser anser* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2012 à mai 2013

Les premiers effectifs notables d'Oie cendrée ont été observés dès novembre avec plus de 500 individus (figure n°33). En janvier, 3500 individus étaient comptés (pic d'effectif). A partir de février, les effectifs diminuent rapidement.

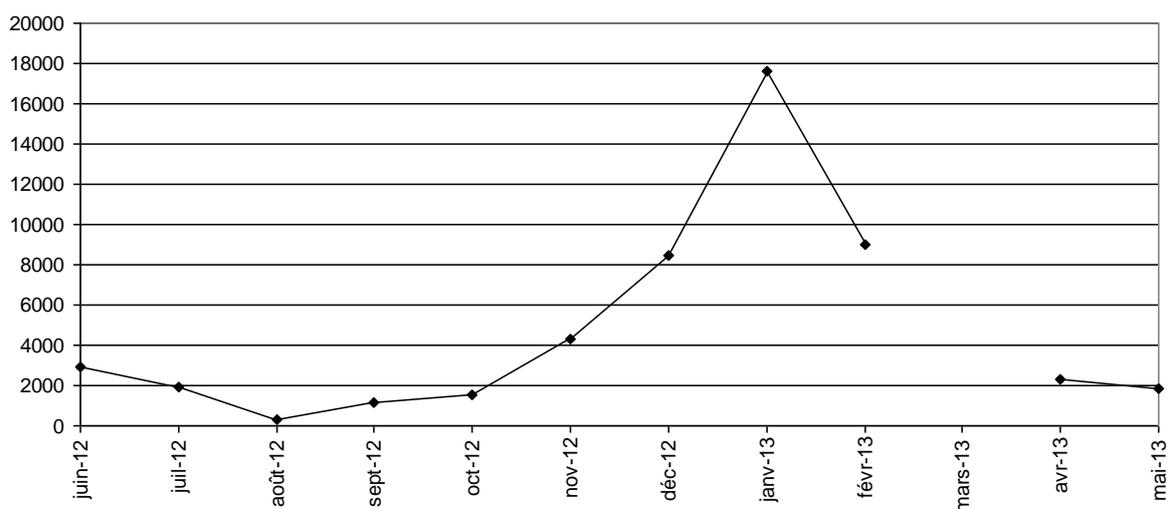


Figure 34 : Phénologie des effectifs de Tadorne de Belon *Tadorna tadorna* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2012 à mai 2013

L'arrivée des Tadornes de Belon hivernants se fait classiquement au mois de novembre avec plus de 4000 oiseaux recensés. Un pic d'effectif est enregistré en janvier avec plus de 17500 individus (figure n°34). Ensuite, les effectifs diminuent avec en février seulement 8500 oiseaux présents sur le site.

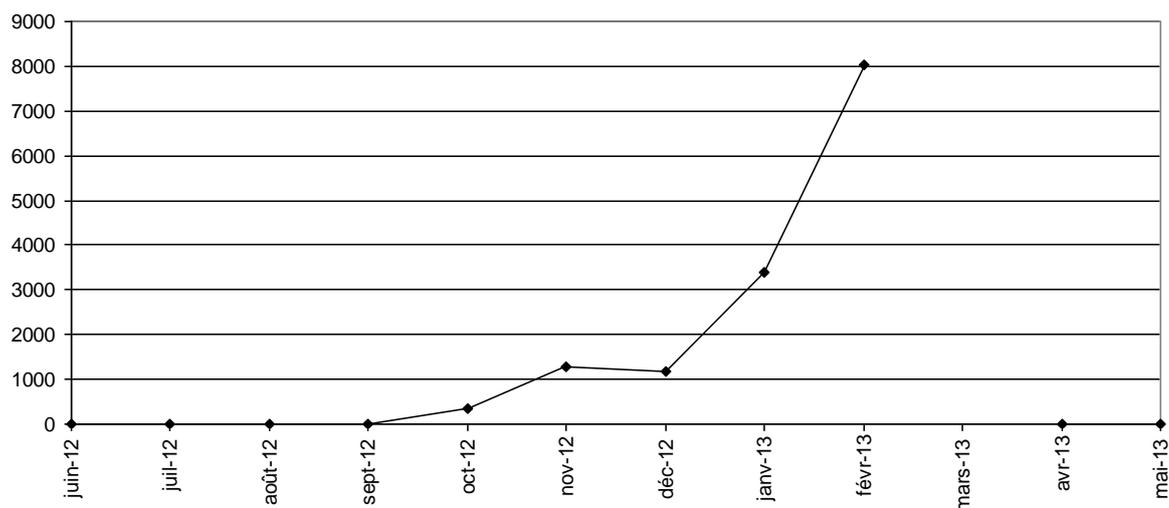


Figure 35 : Phénologie des effectifs de Canard siffleur *Anas penelope* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2012 à mai 2013

Les premiers Canards siffleurs ont été observés en octobre 2012 pour atteindre le pic d'effectif relativement moyen en février avec plus de 8000 individus (figure n°35), correspondant à un passage migratoire. En janvier 2013, les effectifs dépassaient à peine le millier d'individus.

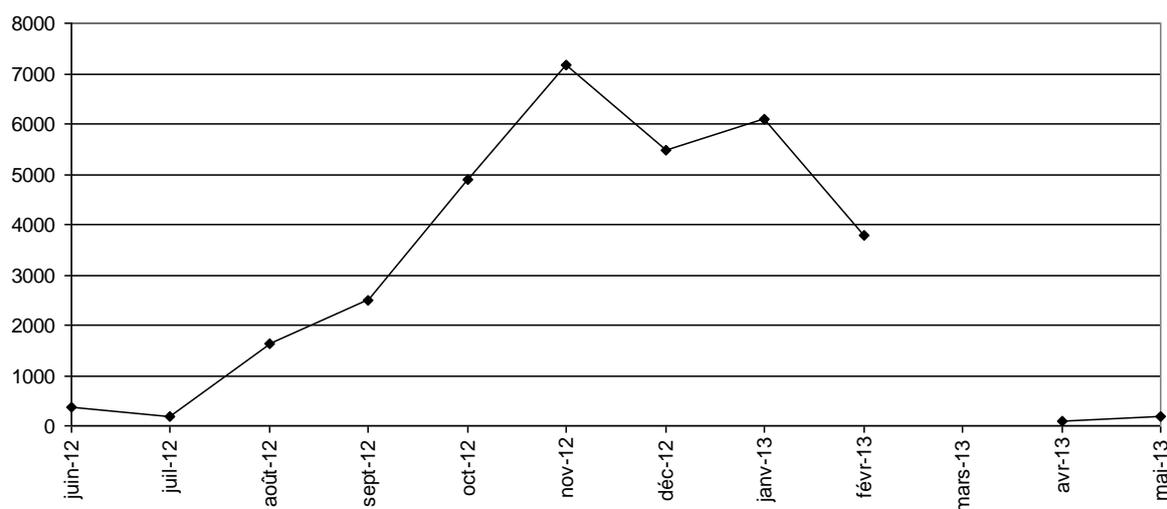


Figure 36 : Phénologie des effectifs de Canard colvert *Anas platyrhynchos* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2012 à mai 2013

On observe une progression des effectifs de Canard colvert à partir du mois de septembre pour atteindre un pic d'effectif dès le mois de novembre avec plus de 7000 oiseaux (figure n°36). En janvier 2013, il reste environ 6000 colverts. Les effectifs diminuent ensuite très rapidement à partir de février.

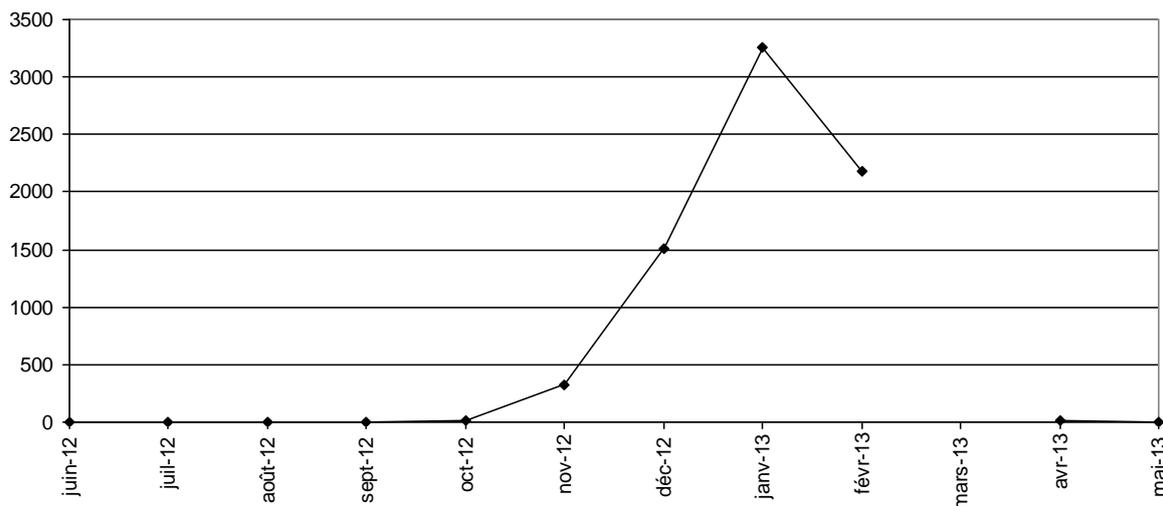


Figure 37 : Phénologie des effectifs de Canard pilet *Anas acuta* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2012 à mai 2013

Les premiers effectifs de Canard pilet sont observés relativement tardivement en novembre 2012 pour dépasser les 3200 individus en janvier 2013 (figure n°37). Ils diminuent ensuite très rapidement.

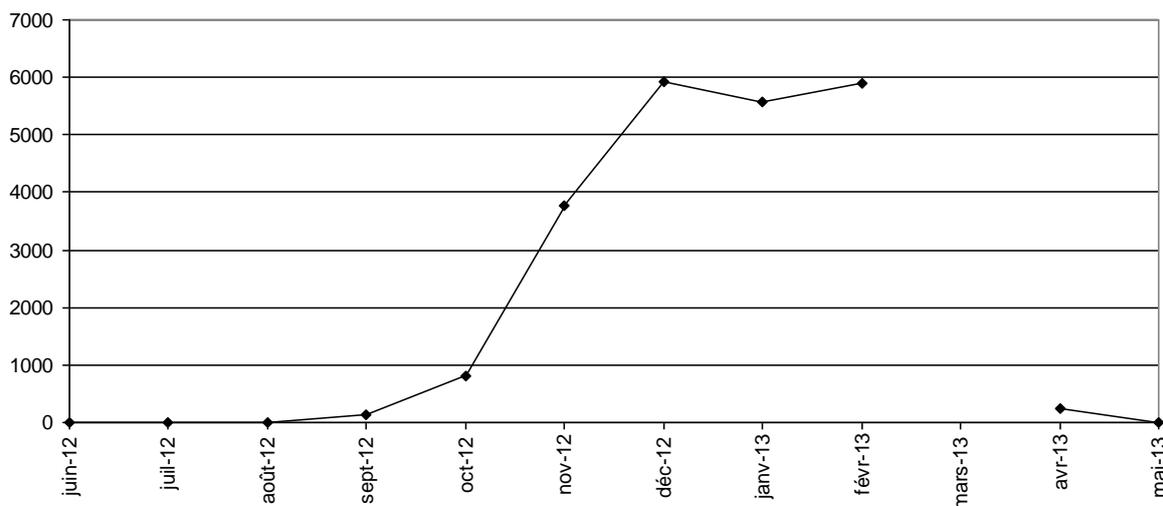


Figure 38 : Phénologie des effectifs de Sarcelle d'hiver *Anas crecca* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2012 à mai 2013

Les effectifs ont atteint, pour la Sarcelle d'hiver, un pic d'hivernage en décembre d'environ 6000 oiseaux (figure n°38). Au mois de janvier et février, les effectifs restent constants et supérieurs à 5500 individus pour diminuer rapidement ensuite.

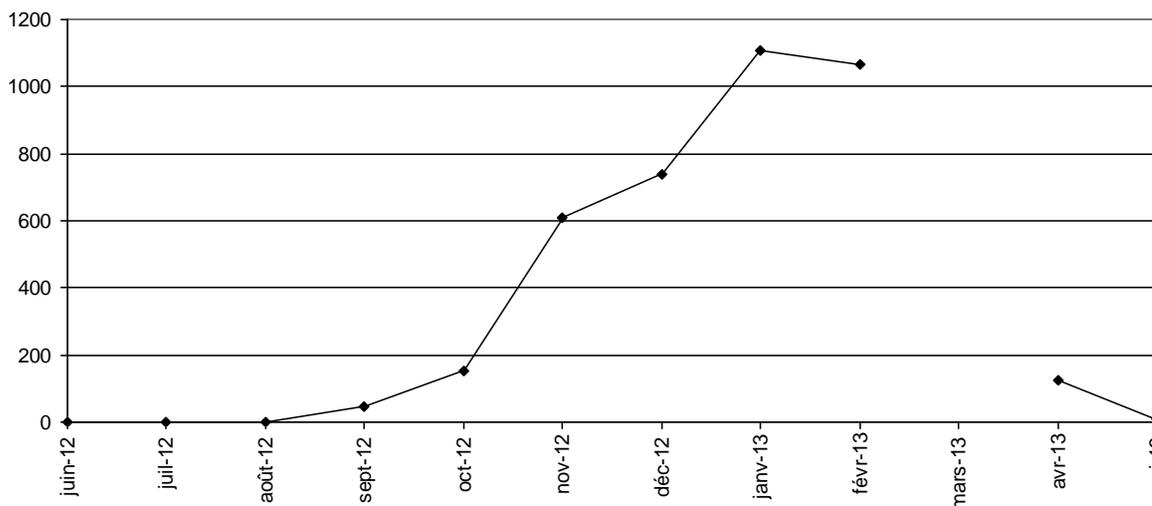


Figure 39 : Phénologie des effectifs de Canard souchet *Anas clypeata* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2012 à mai 2013

Les effectifs de Canard souchet ont commencé à augmenter dès septembre pour atteindre 1100 individus en janvier (effectif quasi identique en février). Les effectifs diminuent rapidement ensuite.

La saison 2012-2013 reste un saison relativement classique avec beaucoup de Tadorne de Belon en hivernage et peu de Canards siffleurs. Notons néanmoins, le rôle de la Prée Mizottière (terrain du Conservatoire du Littoral), comme site complémentaire à la baie de l'Aiguillon. Rappel : le complexe baie de l'Aiguillon / Arçay / Prée Mizottière en 2012 était le 2ème site français pour l'accueil des anatidés (zone d'importance internationale pour la Bernache cravant, le Canard souchet, le Tadorne de Belon, le Canard pilet et l'Oie cendrée).

5.1.1.2. Les limicoles

La migration postnuptiale des limicoles débute au mois de juillet 2012 avec plus de 15000 oiseaux présents en baie de l'Aiguillon (figure n°40). Les effectifs hivernants progressent à partir du mois d'octobre pour atteindre un effectif maximum au mois de janvier avec plus de 80000 limicoles. Les mois de janvier et février voient une baisse très sensible des effectifs.

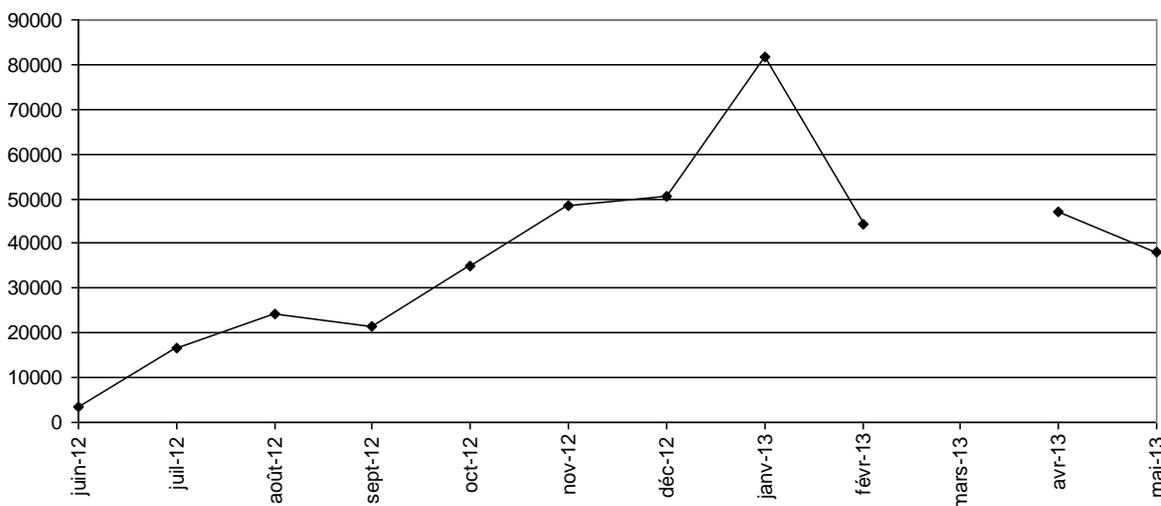


Figure 40 : Phénologie des effectifs de limicoles sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2012 à mai 2013

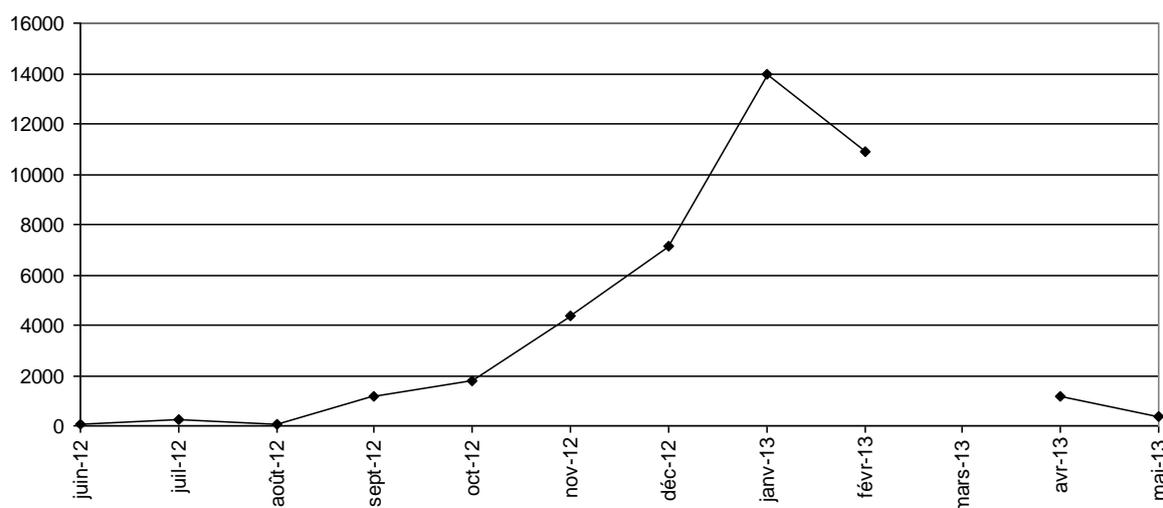


Figure 41 : Phénologie des effectifs d'Avocette élégante *Recurvirostra avosetta* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2012 à mai 2013

L'hivernage d'Avocette élégante a été important avec près de 14000 individus comptés en janvier. Les effectifs diminuent ensuite.

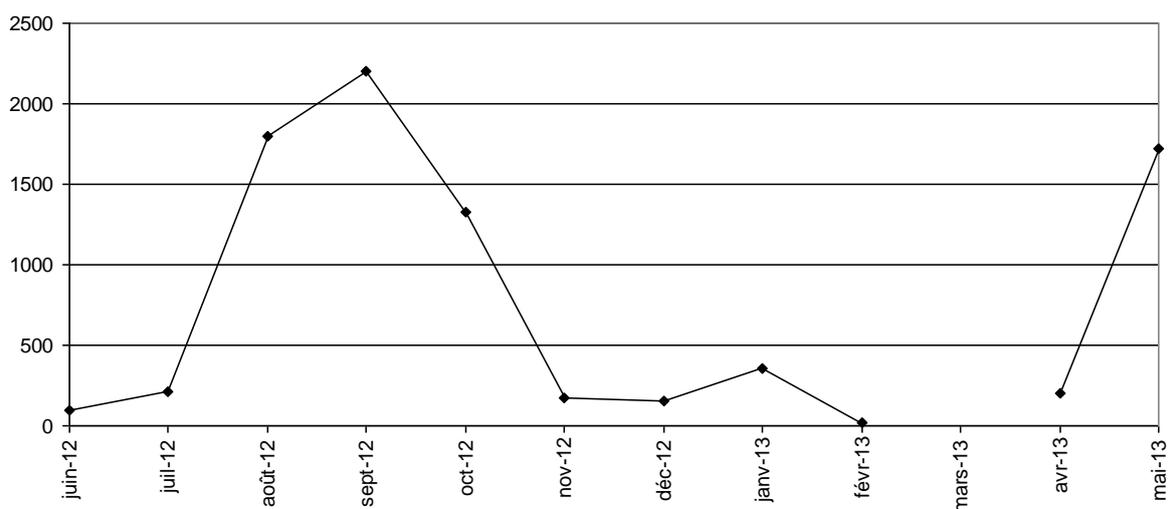


Figure 42 : Phénologie des effectifs de Grand Gravelot *Charadrius hiaticula* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2012 à mai 2013

Le Grand Gravelot fréquente « classiquement » la baie de l'Aiguillon lors de la migration postnuptiale (en fin d'été et début d'automne) et de la migration pré-nuptiale (au printemps). C'est donc logiquement au mois de septembre que le pic d'effectif est compté avec plus de 2000 oiseaux (figure n°42). La migration se prolonge tardivement avec des effectifs élevés jusqu'au mois d'octobre. Lors de la migration pré-nuptiale en mai, plus de 1500 individus ont été comptabilisés. En hivernage, seuls quelques dizaines d'individus sont présents.

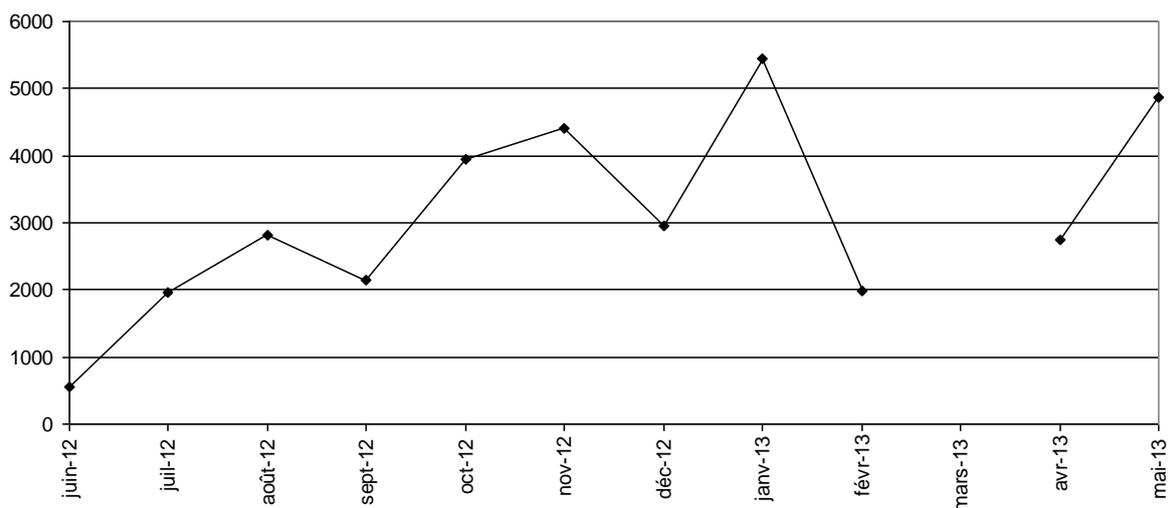


Figure 43 : Phénologie des effectifs de Pluvier argenté *Pluvialis squatarola* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2012 à mai 2013

Le Pluvier argenté est présent en migration postnuptiale avec un effectif de plus de 4000 individus comptés en novembre, en hivernage et en migration pré-nuptiale avec plus de 5000 oiseaux comptés en janvier et en mai. La baie de l'Aiguillon reste un site majeur pour cette espèce.

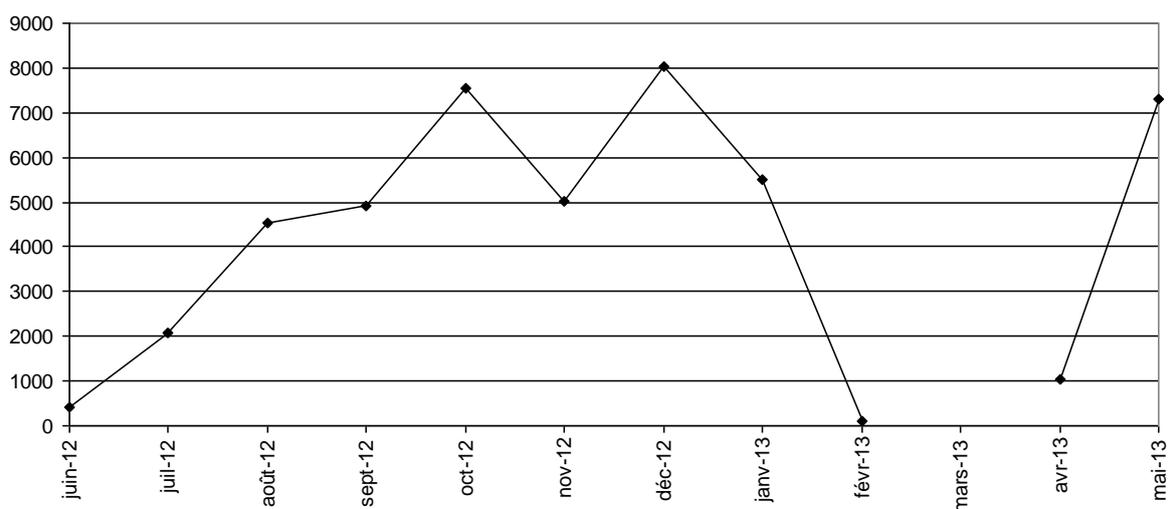


Figure 44 : Phénologie des effectifs de Bécasseau maubèche *Calidris canutus* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2012 à mai 2013

A l'automne, la baie de l'Aiguillon est utilisée par les sous-espèces *canutus* et *islandica* (figure n°44) du Bécasseau maubèche. Le pic d'hivernage a été relativement important avec 8000 individus comptés de la sous-espèce *islandica* en janvier. En mai, les effectifs n'étaient que de 7000 individus et correspondent au passage de la sous-espèce *canutus* en migration pré-nuptiale.

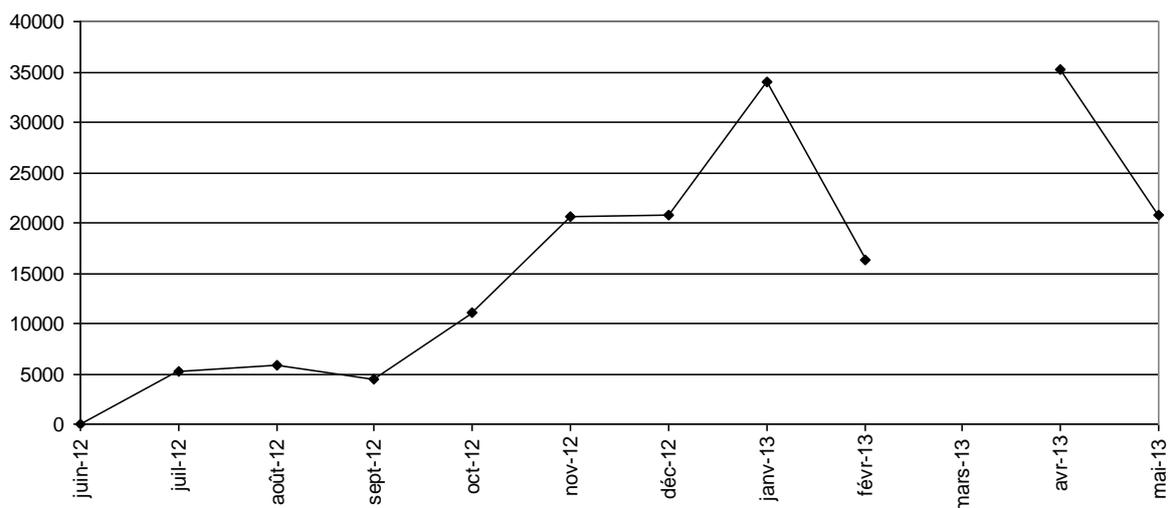


Figure 45 : Phénologie des effectifs de Bécasseau variable *Calidris alpina* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2012 à mai 2013

Le Bécasseau variable est observé toute l'année mais les effectifs les plus importants ont été comptés en janvier avec un effectif hivernant d'environ 35 000 oiseaux (figure n°45). Cet effectif se retrouve aussi en avril lors des phases de migration prénuptiale.

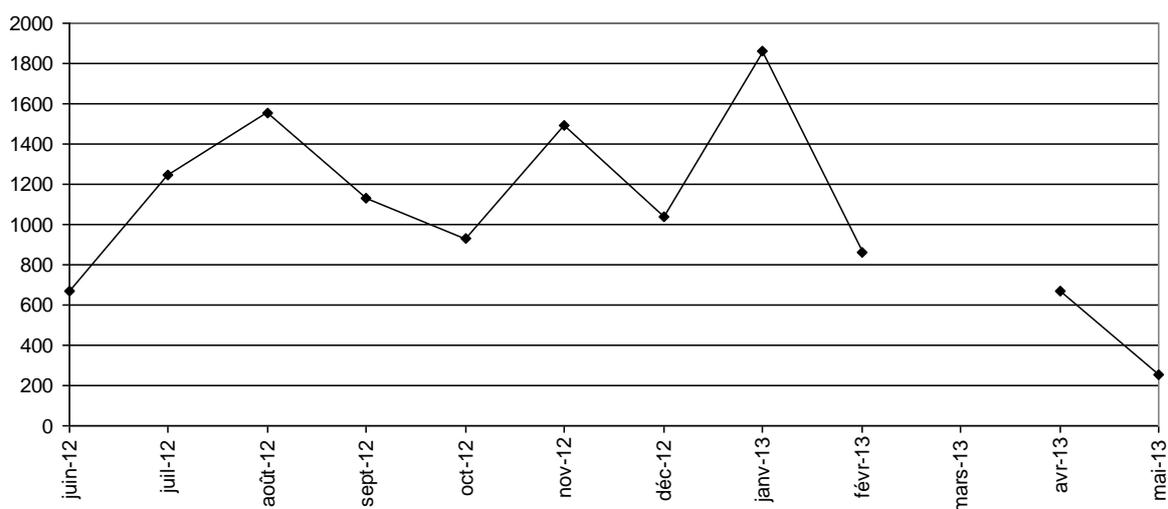


Figure 46 : Phénologie des effectifs de Courlis cendré *Numenius arquata* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2012 à mai 2013

Quasiment, tous les mois de l'année, les effectifs de Courlis cendré ont été supérieurs à 500 individus (figure n°46). Dès juillet, les effectifs ont dépassé les 1000 individus pour atteindre plus de 1800 individus en janvier.

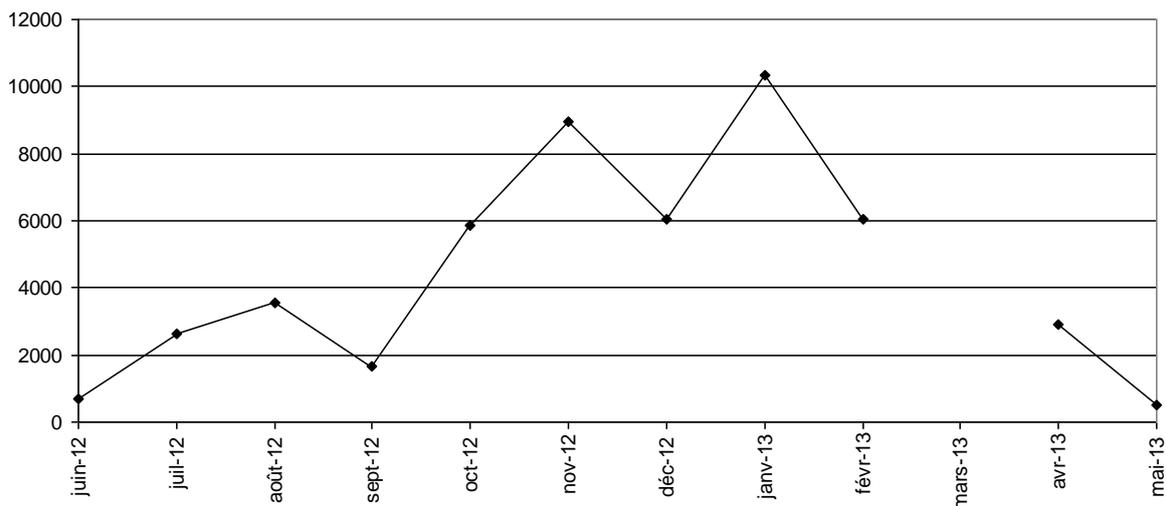


Figure 47 : Phénologie des effectifs de Barge à queue noire *Limosa limosa* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juillet 2012 à mai 2013

Les premiers effectifs de Barge à queue noire sont recensés dès juillet avec plus de 2500 individus. Le pic d'hivernage a été atteint en janvier avec un effectif important de 10000 oiseaux (figure n°47). Il convient de préciser que l'aire d'hivernage de cet oiseau se fait à l'échelle des pertuis Charentais et de la baie de Bourgneuf. Par conséquent l'espèce fréquente également les vasières de Moëze et du fier d'Ars par exemple.

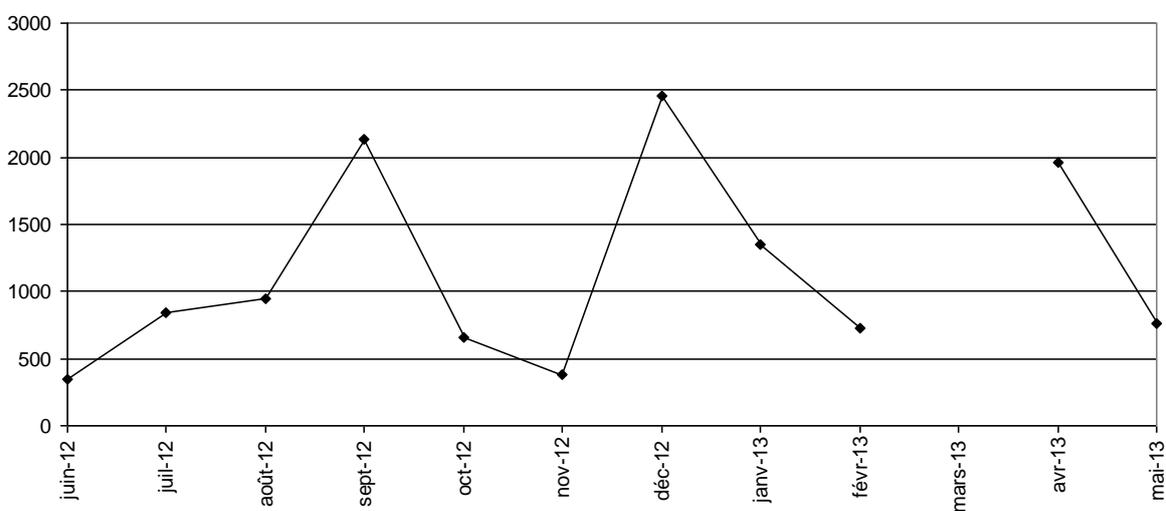


Figure 48 : Phénologie des effectifs de Barge rousse *Limosa lapponica* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2012 à mai 2013

La Barge rousse fréquente la baie lors des phases de migration post nuptiale avec un pic précoce de plus de 2000 individus en septembre 2012 (figure n°48). En hiver, un pic d'effectif très important est compté en décembre avec plus de 2500 oiseaux, contre 1400 en janvier.

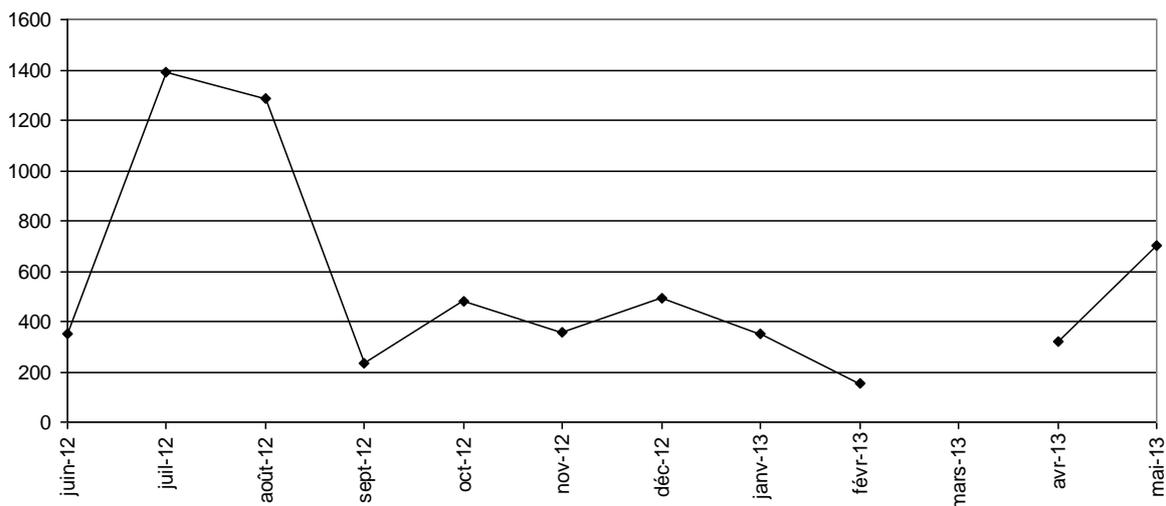


Figure 49 : Phénologie des effectifs de Chevalier gambette *Tringa totanus* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2012 à mai 2013

Lors de la migration postnuptiale en automne le maximum d'effectif recensé du Chevalier gambette est de presque 1400 individus (figure n°49) en juillet. En hiver, la population présente n'a pas excédé les 400 oiseaux. En période de migration pré-nuptiale un pic de 700 individus a été enregistré en mai 2013.

A l'instar des anatidés, la phénologie reste classique avec un hivernage important d'Avocette élégante et de Barge à queue noire. En 2012, le complexe baie de l'Aiguillon / pointe d'Arçay était le 2^{ème} site français pour l'accueil des limicoles (zone d'importance internationale pour l'Avocette élégante, la Barge à queue noire, la Barge rousse, le Pluvier argenté, le Bécasseau maubèche, le Bécasseau variable).

5.1.2. Le suivi du dérangement des Oies cendrées en baie de l'Aiguillon (CS6)

Depuis l'hiver 2010-2011, Romain BLANCHET, étudiant par apprentissage en BTSA « Gestion et Protection de la Nature » a travaillé sur le suivi du dérangement des Oies cendrées en baie de l'Aiguillon.

La baie de l'Aiguillon est un des 3 premiers sites français pour l'hivernage des Oies cendrées. Hormis le facteur de disponibilité alimentaire, le stationnement des Oies cendrées est conditionné par la quiétude des lieux fréquentés. De plus, une augmentation de la vigilance ou de l'envol affecte principalement le temps d'alimentation ou de repos, donc l'apport ou la conservation d'énergie ce qui peut être dommageable aux oiseaux, notamment en période de froid.

Le protocole a consisté à noter tous les types de dérangements sur les mizottes de Triaize, de Champagné/Puyravault, de Charron et d'Esnandes. De plus des scans ont été réalisés, permettant de déterminer le budget temps moyen d'un groupe d'oies en fonction du nombre d'individus impliqués dans un comportement donné. 40 heures de suivis ont été réalisées durant l'hiver 2012-2013.

5.1.2.1. Résultats

La figure n°50 représente les types d'évènements comptabilisés pendant le suivi ainsi que le nombre d'évènements ayant entraîné une réponse des Oies cendrées. Ainsi, 179 évènements ont été comptabilisés dont 58 ont entraîné une réaction de vigilance ou d'envol des oiseaux. Parmi ces évènements, 77 sont d'origine naturelle, provoqués par des rapaces ou la réaction du groupe d'oiseaux observé à un envol d'autres groupes d'oiseaux (Oies cendrées ou Bernaches cravants).

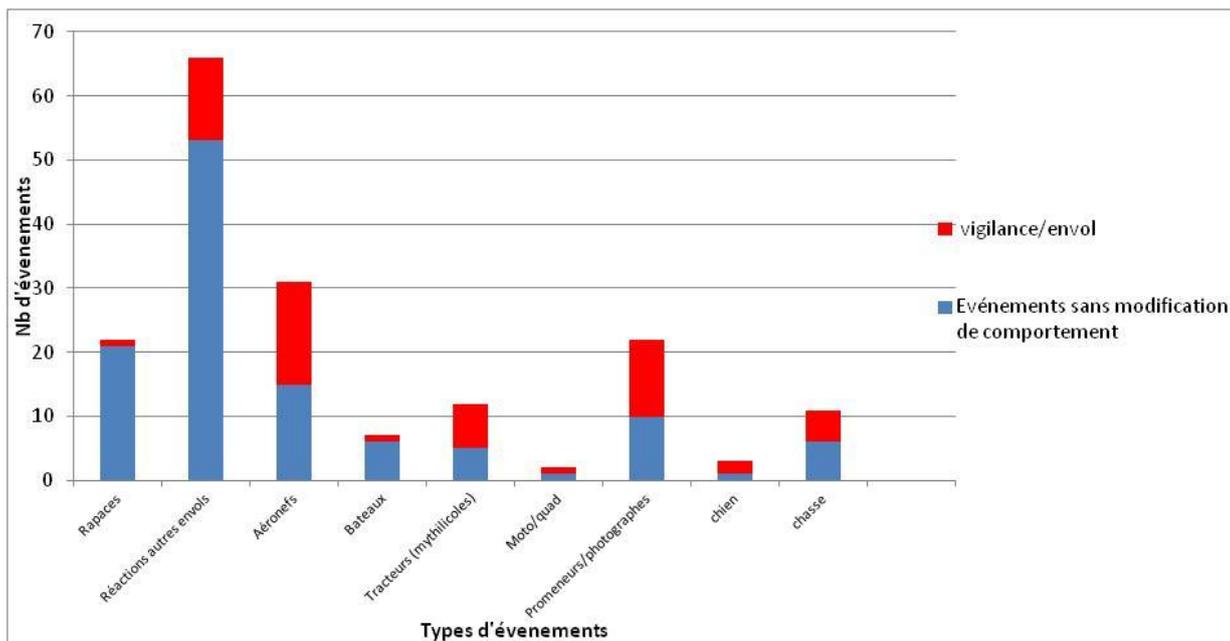


Figure 50 : Réaction des Oies cendrées aux différents types de dérangements (n=178)

Sur les 178 événements (figure n°51), 66 % n'ont pas entraîné de réaction des Oies cendrées (n = 118), 23 % ont entraîné une réaction de vigilance (n = 41) et 12 % ont entraîné un envol (n = 22).

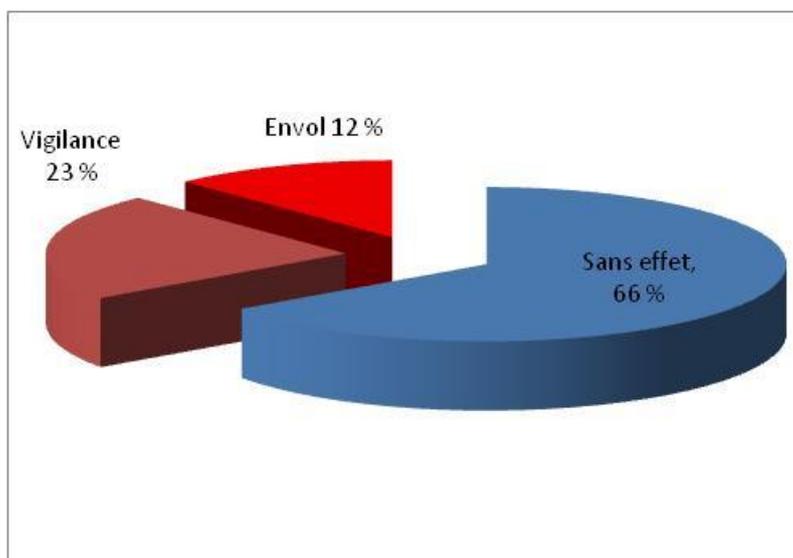


Figure 51 : Réponses des Oies cendrées aux événements (n = 178)

Parmi les événements anthropiques ayant entraîné une réaction des Oies cendrées (figure n°52), 66% concernent des activités de loisir (n = 51), 16 % des activités professionnelles (conchyliculture) (n = 12) et 18 %, des causes naturelles (n = 14).

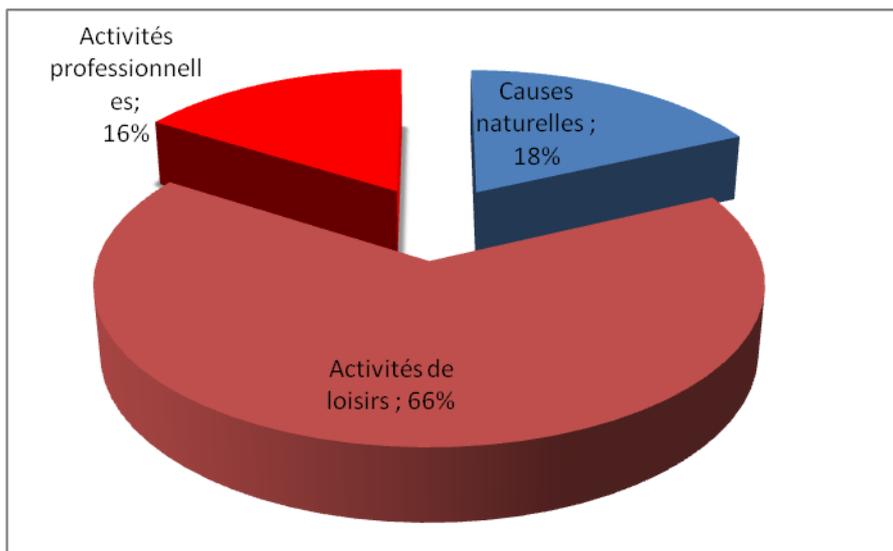


Figure 52 : Répartition par catégorie des principaux événements ayant entraîné une réponse des Oies cendrées (n = 77)

Parmi les événements liés à des activités de loisir ayant entraînés une réaction des Oies cendrées (figure n°53), 47% concerne des aéronefs (n = 16), 35% des promeneurs/photographes (n = 12) et 15 % les activités de chasse en périphérie de la réserve naturelle (n = 5). La circulation de motos/quad en périphérie de la réserve naturelle (n =1) représente 3%.

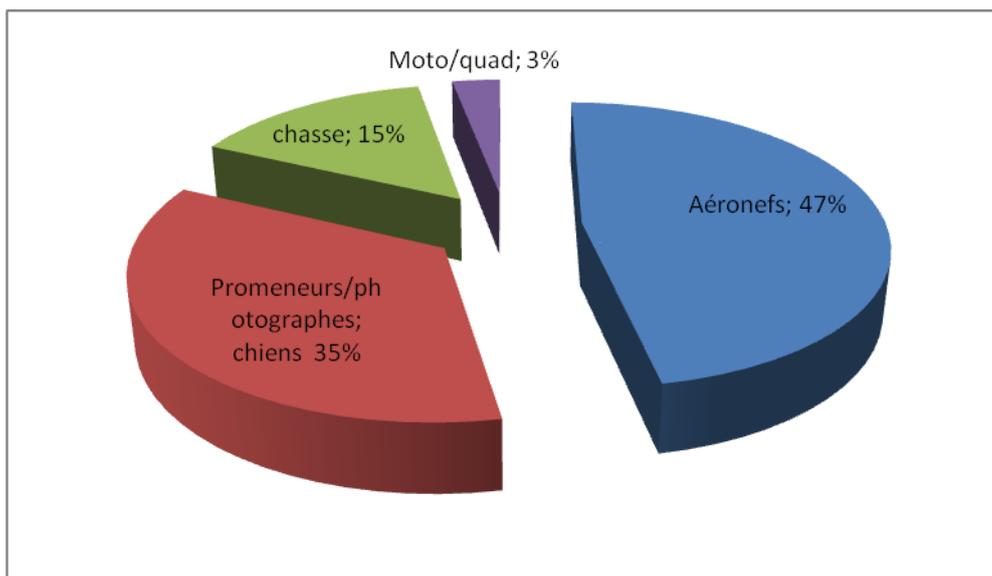


Figure 53 : Les activités anthropiques ayant entraîné une réponse des Oies cendrées (n = 34)

5.1.2.2. Conclusion (toujours provisoire)

Au cours des 40 heures de suivi au cours de cette étude, 178 événements ont été détectés dont 58 ont entraîné une réaction à minima de vigilance voire d'envol des Oies cendrées (soit une moyenne de 1,5 dérangement par heure d'observation). Cette occurrence ne semble pas suffisante pour limiter l'accueil des Oies cendrées sur un site de grande taille comme la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon. Il convient cependant d'être vigilant sur le développement des activités, notamment de loisir et en périphérie de l'espace protégé afin de maintenir ce potentiel d'accueil pour les Oies cendrées.

La synthèse des 3 années de suivis fera l'objet d'une publication.

5.1.3. Le suivi du Phragmite aquatique en migration postnuptiale (CS25)

5.1.3.1. Le Plan National d'Action et le programme ACROLA

Le Phragmite aquatique, *Acrocephalus paludicola*, est le passereau le plus menacé d'extinction d'Europe continentale. Cela lui vaut le statut d'espèce inscrite par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en liste rouge mondiale des espèces menacées d'extinction.

La France joue un rôle majeur dans la conservation de l'espèce car elle accueille la totalité ou presque de la population mondiale en halte migratoire postnuptiale.

Dans ce contexte, le ministère en charge de l'écologie a décidé de mettre en place un plan national d'actions en faveur du Phragmite aquatique afin de lui assurer un réseau satisfaisant de sites de haltes migratoires et de participer ainsi au rétablissement de l'espèce dans un état de conservation favorable. Une des déclinaisons de ce plan d'action est un programme de baguage de l'espèce en halte migratoire, le programme ACROLA, piloté par le Centre de Recherche par le Bagueage des Populations d'Oiseaux, dépendant du Muséum National d'Histoire Naturelle.

5.1.3.2. Le programme ACROLA en baie de l'Aiguillon

La déclinaison du programme ACROLA en baie de l'Aiguillon, piloté par la LPO Charente-Maritime et financé par la DREAL Pays de Loire, a pour but de mesurer les potentialités de milieux atypiques que sont les prés salés de la baie de l'Aiguillon (notamment les zones de chiendents) pour l'accueil du Phragmite aquatique en halte migratoire.

En 2013, l'objectif de cette troisième année d'étude était de confirmer le rôle du secteur du canal de Luçon comme halte migratoire pour l'espèce et d'assurer des captures itinérantes sur d'autres secteurs de prés salés afin d'en évaluer l'importance.

Cette année donc une seule station a été mise en place côté vendéen le long du canal de Luçon (Triaize). 12 matinées de captures ont été effectuées en simultanément sur les deux sites et une matinée supplémentaire a été réalisée sur le site de Triaize au moment du pic de migration. Chaque station était équipée de 18 filets de 3 poches en mono-filament et maille de 14 mm.

5.1.3.3 Bilans de capture

La figure n°54 récapitule les captures réalisées pendant le programme ACROLA en baie de l'Aiguillon en 2013. Avec 155 captures de Phragmite aquatique (dont 134 baguages), nous constatons que les prés-salés de la baie de l'Aiguillon sont très attractifs pour l'espèce. Sur les 21 contrôles de Phragmites aquatiques effectués, 2 sont des autocontrôles intra-site de 2011 et 2012 et 1 est un contrôle étranger (belge). Au total, ce sont 1864 baguages qui ont été réalisés de 44 espèces différentes.

Cette année, une station de baguage principale a été installée sur Triaize, au même endroit que les années précédentes, où 40 matinées de captures ont été réalisées. En parallèle de cela, plusieurs camps « itinérants » ont été organisés en Vendée et Charente-Maritime afin de tester les potentialités d'autres secteurs de prés salés de la baie de l'Aiguillon (16 matinées de capture). Sur toute la durée de l'opération de baguage, plus de 290 heures de captures ont été effectuées avec un linéaire de filet cumulé de 13 632 mètres.

Espèce	Baguage	Contrôle	Total
Phragmite aquatique	134	21	155
Rousserole isabelle	1		1
Phragmite des joncs	171	14	185
Rousserole effarvatte	57	3	60
Alouette des champs	11	1	12

Martin pêcheur	11	1	12
Pipit farlouse	6		6
Pipit des arbres	6		6
Chardonnet élégant	3		3
Cisticole des joncs	45	6	51
Bruant ortolan	10		10
Bruant des roseaux	110	17	127
Rouge gorge familier	1		1
Faucon crécerelle	1		1
Gobemouche noir	15		15
Hypolaïs polyglotte	16		16
Hirondelle rustique	2		2
Torcol fourmilier	1		1
Mouette rieuse	1		1
Locustelle luscinoïde	2		2
Locustelle tachetée	29	1	30
Rosignol philomèle	7		7
Gorgebleue à miroir	436	126	562
Bruant proyer	37	2	39
Bergeronnette printanière	81	3	84
Gobemouche gris	1		1
Traquet motteux	25		25
Moineau domestique	1		1
Rougequeue noir	1		1
Rougequeue à front blanc	5		5
Pouillot véloce	1		1
Pouillot fitis	289	6	295
Hirondelle des rivages	187	1	188
Tarier des prés	91	10	101
Etourneau sansonnet	12		12
Fauvette à tête noire	1		1
Fauvette des jardins	9		9
Fauvette grisette	29	1	30
Bécasseau variable	2		2
Bécasseau minute	1		1
Grand Gravelot	6		6
Chevalier guignette	5	1	6
Tournepierre à collier	3		3
Chevalier culblanc	1		1
Total général	1730	193	1923

Figure 54 : Récapitulatif des captures au cours du programme ACROLA 2013

5.1.3.4 Conclusion

Suite à ces nouveaux résultats et au vue des captures européennes en période de migration, il est fort probable que la baie de l'Aiguillon constitue un des sites majeurs pour la halte postnuptiale des Phragmites aquatiques et possède donc une responsabilité importante pour la conservation de cette espèce menacée.

5.1.5. Suivis de l'avifaune nicheuse (CS17)

5.1.5.1. Le programme STOC EPS (CS23)

Ce suivi s'intègre dans le cadre d'un programme national mené par le CRBPO – Muséum d'Histoire Naturelle. Il concerne le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) par Echantillonnage Ponctuel Simple (EPS). Même si ce protocole s'intègre dans une démarche nationale

et qu'il n'est donc pas conçu pour suivre des tendances d'effectifs de populations nicheuses locales, une présentation de 10 ans de suivis peut être réalisée.

Trois sites sont échantillonnés : dix points d'écoute sur les mizottes de Charron / Esnandes, dix points d'écoute sur les mizottes de Triaize et dix points d'écoute sur la pointe de l'Aiguillon. Cette méthode, même localement, peut nous orienter sur d'éventuelles tendances de population.

Les effectifs de Gorgebleue à miroir en 2013 (figure n°55) ont diminué en baie de l'Aiguillon sur les 3 sites suivis. Les conditions météorologiques particulièrement pluvieuse et froide du printemps peuvent expliquer cette baisse.

Depuis 2002, les effectifs de mâle chanteur de Gorgebleue à miroir semblent garder une tendance positive.

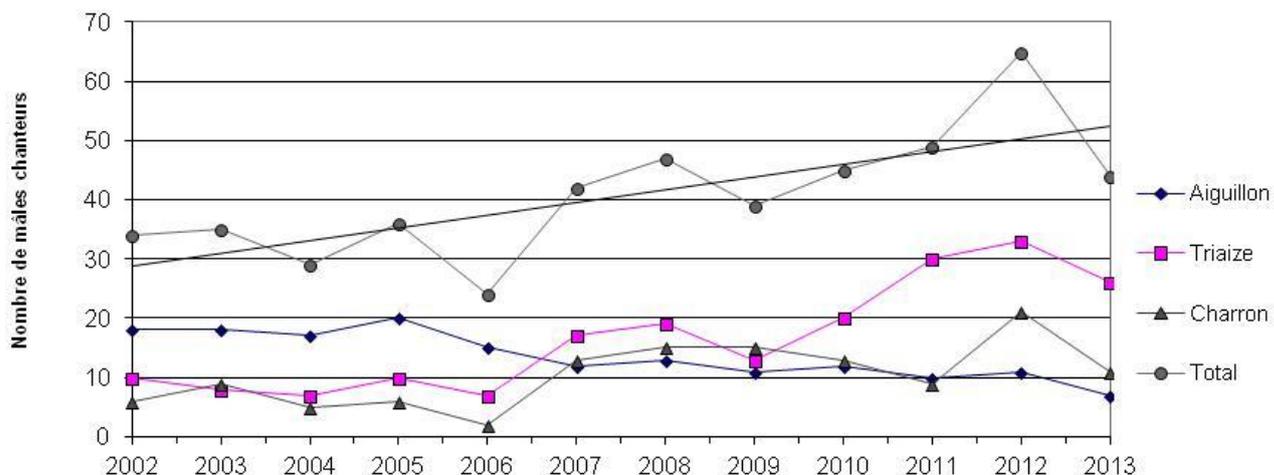


Figure 55 : Evolution des effectifs de Gorgebleue à miroir recensés dans le cadre du STOC EPS

Les effectifs totaux d'Alouette des champs ont diminué en 2013 notamment sur Triaize et Charron. Les effectifs sont relativement stables sur le site de l'Aiguillon (figure n°56).

Depuis 2002, les effectifs de mâle chanteur d'Alouette des champs semblent suivre une tendance à la baisse.

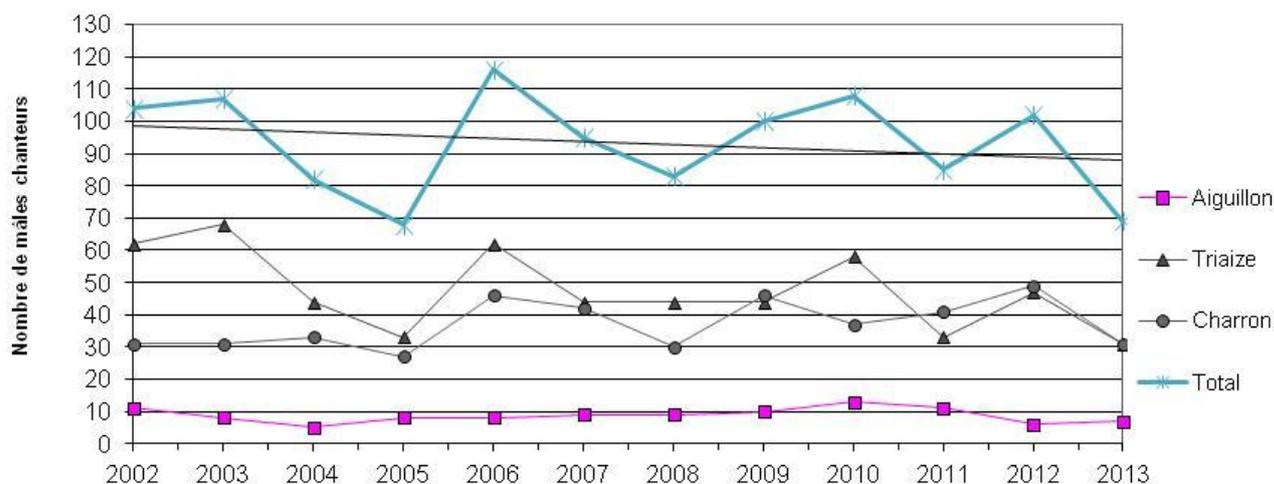


Figure 56 : Evolution des effectifs d'Alouette des champs recensés dans le cadre du STOC EPS

En 2013, les effectifs totaux de mâles chanteurs de Bruant des roseaux poursuivent leur progression depuis 2011. Ils baissent sur Charron et progressent sur Triaize et continuent à diminuer sur le site de l'Aiguillon (figure n°57).

Depuis 2002, la tendance des effectifs de mâles chanteurs de Bruant des roseaux est plutôt stable voire en très légère progression.

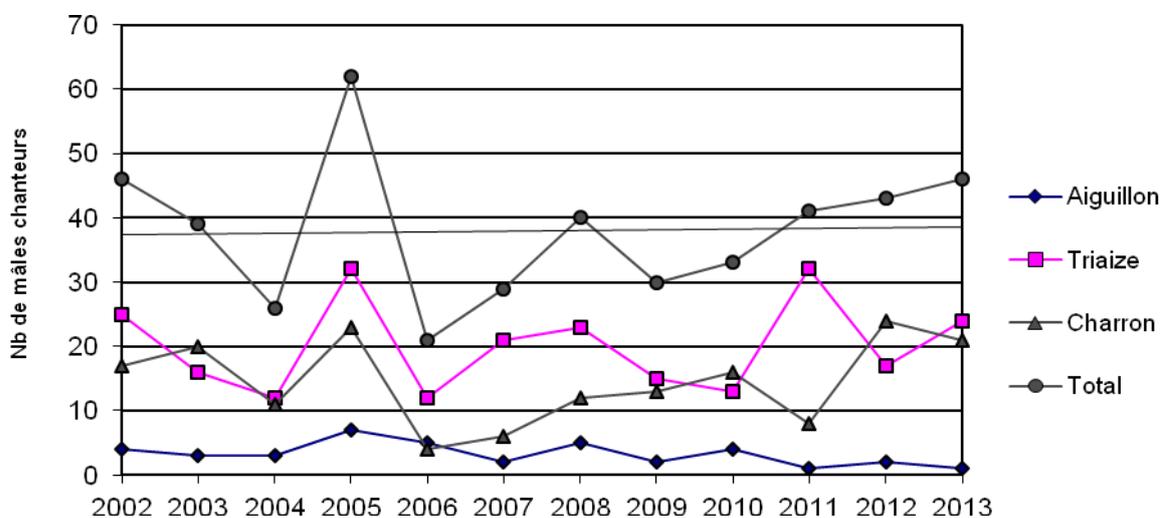


Figure 57 : Evolution des effectifs de Bruant des roseaux recensés dans le cadre du STOC
EPS

Les effectifs totaux de Cisticole des joncs ont fortement diminué en 2013 (figure n°58). Les effectifs chutent sur Triaize, sont stables sur Charron. Il n'y a aucun individu contacté sur le site de l'Aiguillon.

Depuis 2002, les effectifs de mâles chanteurs de Cisticole de joncs semblent suivre une tendance légèrement négative tout en ayant de forte variation interannuelle.

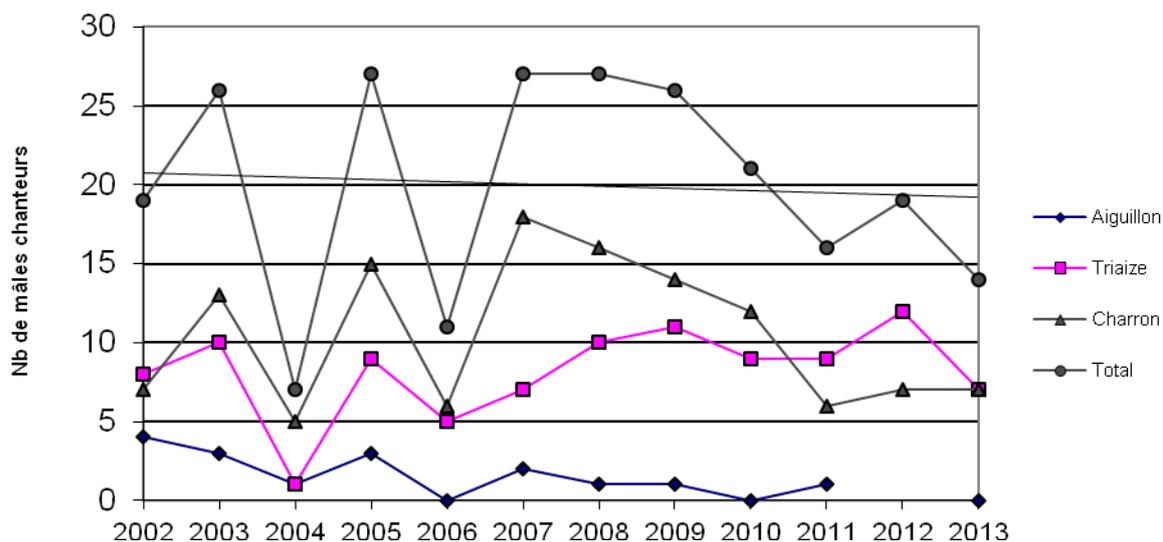


Figure 58 : Evolution des effectifs de Cisticole des joncs recensés dans le cadre du STOC
EPS

5.1.5.2. Le suivi Rousserolle turdoïde

La Rousserolle turdoïde, fauvette paludicole de grande taille, niche dans les roselières âgées. Le morcellement de ses habitats de nidification fait que cette espèce est en déclin drastique en Europe.

C'est pourquoi un suivi de cette espèce est réalisé chaque année sur la petite population présente dans les roselières des rives de la Sèvre-Niortaise, entre la Prée Mizottière et le barrage des Enfrenaux. Un minimum de 2 passages est réalisé chaque année en bateau pour comptabiliser les mâles chanteurs. Les effectifs maximums de mâles chanteurs sont récapitulés dans la figure n°59.

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Effectif max	20	16	18	20	16	22	NC	20	(15)	(7)

Figure 59 : Effectifs maximum de mâles chanteurs de Rousserolle turdoïde comptés sur la Sèvre Niortaise entre 2004 et 2013

Ainsi, en 2013, seulement 7 mâles chanteurs de Rousserolle turdoïde ont été comptabilisés sur la Sèvre Niortaise mais ce chiffre est à relativiser car si 2 passages ont été réalisés cette année, les conditions climatiques n'étaient pas très favorables. Il est cependant fort probable que la reproduction de la Rousserolle turdoïde ait été mauvaise cette année à cause des fortes pluviométries et des faibles températures qui se sont prolongées jusque début juillet.

5.1.5.3. Bilan de la nidification du Gravelot à collier interrompu

Un effectif probable de 10 couples de Gravelots à collier interrompu a été comptabilisé à la pointe de l'Aiguillon en 2013. C'est un bon chiffre par rapport aux années précédentes mais par contre le nombre de jeunes à l'envol est extrêmement faible avec un minimum de 5 jeunes à l'envol. Les fortes pluviométries et des faibles températures qui se sont prolongées jusque début juillet puis la fréquentation estivales des plages de la pointe de l'Aiguillon n'ont pas permis une reproduction « normale » (figure n°60).

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nb de couples	4-7	3	5	6-10	1-4	4	2	6	9	10
Nb poussins	0 (11 œufs)	6	11(15 œufs)	3	0 (12 œufs)	0	NC	9	25	?
Nb jeunes à l'envol	2 ?	5	11	2	0	0	4	NC	Au moins 15	Au moins 5

Figure 60 : Effectif de Gravelot à collier interrompu à la pointe de l'Aiguillon entre 2004-2013

5.1.5.4. Le suivi des passereaux nicheurs

Le suivi des passereaux nicheurs s'est poursuivi en 2013 et le traitement des données est en cours.

5.1.5.5. Autres nicheurs

Quelques oiseaux d'eau ont niché cette année sur la réserve naturelle.

- Le Vanneau huppé *Vanellus vanellus* – 2 couples nicheurs au moins,
- L'Echasse blanche *Himantopus himantopus* – au moins 3 couples nicheurs,
- L'Avocette élégante *Recurvirostra avosetta* – au moins 8 couples nicheurs,

- Le Chevalier gambette *Tringa totanus* – 5 couples nicheurs,
- Le Petit Gravelot *Charadrius dubius* – 1 couple.

5.2. Les suivis entomologiques

5.2.1. Le Butterfly Monitoring Scheme (BMS) (CS22)

Le protocole rhopalocères (Butterfly Monitoring Scheme [B.M.S]) a été initié en 2009.

Du fait de la tempête Xynthia, aucune donnée n'a pu être récoltée en 2010 et le protocole a été repris en 2011. En 2013, ce suivi n'a pu être réalisé à cause des conditions météorologiques particulièrement défavorables de l'été (pluie, vent, température).

5.2.2. L'inventaire des araignées de la réserve naturelle (CS32)

Une nouvelle phase d'inventaire des arachnides a été réalisée par les Naturalistes Vendéens lors de 3 journées de terrain entre mai et octobre 2012 sur la partie vendéenne de la réserve. 5 sites ont été prospectés :

- La pointe de l'Aiguillon,
- La pointe aux Herbes (Champagné Les Marais),
- La digue et le haut des prés salés au niveau de la charrière de Belle Île (Champagné Les Marais),
- La digue et les prés salés au niveau du Petit Rocher (Puyravault),
- La périphérie de l'écluse de l'Epine (Puyravault et Sainte Radegonde des Noyers).

Les méthodes de travail utilisées pour cet inventaire sont la chasse à vue, le tamisage de litière, l'utilisation d'un aspirateur à bouche et le battage de la végétation.

La figure n°62 récapitule les espèces d'arachnides inventoriées lors de ces prospections. 15 nouvelles espèces ont été identifiées (en gras) portant à 55 le nombre d'espèces inventoriées.

Nom scientifique	Nom commun	Milieus / sites fréquentés
<i>Agalenatea redii</i>	Epeire de velours	Schorre (dune et prés salés)
<i>Gibbaranea bituberculata</i>	Epeire dromadaire	Schorre (dune)
<i>Larinioides cornutus</i>	Epeire des roseaux	Schorre (dune et prés salés)
<i>Mangora acalypha</i>	Mangore petite bouteille	Schorre et digue
<i>Neoscona adianta</i>	Epeire fougère	Schorre (Obione)
<i>Nuctenea umbratica</i>	Epeire des fissures	Digue (enrochement)
<i>Zygiella x-notata</i>	Epeire des fenêtres	Schorre (soude vraie)
<i>Clubiona genevensis</i>		Cordon dunaire à <i>Carex arenaria</i>
<i>Clubiona neglecta</i>		Bord d'étier (hautes herbes)
<i>Argenna patula</i>		Schorre et digue
<i>Dictyna latens</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Dictyna uncinata</i>		Bord d'étier (hautes herbes)
<i>Dysdera crocata</i>	Dysdère armée	Dune (laisses de mer)
<i>Dysdera erythrina</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Haplodrassus signifer</i>		Schorre et dune
<i>Zelotes civicus</i>		Laisse de mer sur vasière
<i>Zelotes longipes</i>		Dune (laisses de mer)
<i>Zelotes tenuis</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Microlinyphia pusilla</i>		Dune
<i>Oedothonax apicatus</i>		Schorre et digues
<i>Ostearius melanopygius</i>		Dune (laisses de mer)
<i>Tenuiphantes tenuis</i>		Schorre (soude vraie)
<i>Arctosa fulvolineata</i>	Dame brune à ligne jaune	Schorre
<i>Hogna radiata</i>	Tarentule radiée	Schorre

<i>Pardosa agrestis ssp. purbeckensis</i>		Laisse de mer sur vasière
<i>Pardosa nigriceps</i>		Schorre
<i>Pardosa proxima</i>		Vasière en bord de canal et laisse de mer
<i>Cheiracanthium mildei</i>		Dune semi-fixée
<i>Philodromus cespitum</i>		Bord d'étier (hautes herbes)
<i>Philodromus histrio</i>		Schorre
<i>Heliophanus auratus</i>		Schorre (obione)
<i>Heliophanus cupreus</i>		Roncier
<i>Heliophanus tribulosus</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Heliophanus lineiventris</i>		Schorre (soude vraie)
<i>Pseudeuophrys erratica</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Salticus propinquus</i>		Schorre
<i>Salticus scenicus</i>		Schorre
<i>Tetragnatha extensa</i>		Dunes et vasières
<i>Tetragnatha montana</i>		Bord de vasière
<i>Tetragnatha obtusa</i>		Schorre et bord de canal
<i>Anelosimus vittatus</i>		Pointe de l'Aiguillon (Tamaris)
<i>Crustulina sticta</i>		Schorre
<i>Enoplognatha mordax</i>		Schorre
<i>Enoplognatha thoracica</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Kochiura aulica</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Phylloneta impressa</i>		Schorre (obione)
<i>Theridion hannoniae</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Ebrechtella tricuspидata</i>		Roncier
<i>Ozyptila simplex</i>		Digue
<i>Runcinia grammica</i>		Digue
<i>Synema globosum</i>		Dunes et roncier
<i>Thomisus onustus</i>		Dune
<i>Xysticus sabulosus</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Titanoeca tristis</i>		Dune
<i>Zodarion rubidum</i>		Pointe de l'Aiguillon

Figure 61 : Liste des espèces d'araignées inventoriées entre mai et octobre 2012

5.2.2 Suivi des populations de moustiques (CS29)

5.2.2.1 Le protocole de suivi des gîtes larvaires

Un suivi des gîtes larvaires (Culicidés et *Aedes sp.*) a été mis en place en 2012 par l'Établissement Public Interdépartemental pour la Démoustication du Littoral Atlantique, EID), en coopération avec les gestionnaires de la réserve naturelle. Ce suivi est une opération prévue au plan de gestion de la réserve naturelle.

Les 4 sites de prospection ont été choisis conjointement par l'EID et l'équipe de la réserve naturelle sur les mizottes de Charron, Esnandes, Champagné les Marais et Triaize. Le calendrier de prospection a été également réalisé de manière conjointe en fonction des coefficients de marée. Ainsi 5 prospections en Vendée et 3 en Charente-Maritime ont été réalisées entre septembre et novembre 2012.

La prospection se fait par la méthode du dipping (dites aussi du coup de louche) à l'aide d'une bassine. Le dénombrement des larves se fait selon la méthode de l'abaque de Carron qui consiste à une comparaison visuelle des échantillons prélevés par rapport à un abaque montrant 10 classes d'abondances croissantes.

5.2.2.2 Les résultats

De septembre à novembre 2012, 4 stations ont été prospectées représentant en tout 16 prospections. 2 espèces vulnérantes pouvant présenter des nuisances pour l'homme ont été identifiées *Aedes caspius* et *Aedes detritus*.

Sur les 10 prospections réalisées sur la partie vendéenne de la réserve naturelle, 3 étaient significativement positives (entre 15 et 50 larves/litre d'eau) sur Triaize. Le site de Champagné les Marais est resté sec ou sans larve.

Sur les 6 prospections réalisées sur la partie charentaise de la réserve, 2 sont significativement positives sur Charron (entre 30 et 50 larves/litre d'eau).

Il apparaît donc qu'à l'automne 2012, la production larvaire est restée modérée sur le territoire de la réserve naturelle.

5.3. Suivi floristique : le suivi des stations d'*Oenanthe* de Foucaud sur la Sèvre Niortaise (CS15)

L'*Oenanthe* de Foucaud, *Oenanthe foucaudii* Tesson, 1884 est une endémique des estuaires de Vendée, Charente-Maritime et Gironde, bénéficiant d'un statut de protection nationale. Elle est inscrite comme espèce prioritaire dans le livre rouge de la flore menacée de France. Cette espèce avait déjà été notée présente (Atlas floristique de la Loire-Atlantique et de la Vendée (Dupont, 2001) sur la baie de l'Aiguillon à l'aval du pont de Brault. Recherchée depuis, elle n'avait pas été revue sur la Réserve Naturelle, probablement à cause d'une prospection trop tardive en saison et d'une forte variation interannuelle.

Un premier suivi en 2009, sur la partie vendéenne de la réserve naturelle, avait permis de trouver 139 stations entre le chenal de l'Épine et l'ancien pont du Brault.

En 2011, la prospection a été étendue à l'ensemble de l'estuaire de la Sèvre Niortaise

En 2012 une vérification d'espèce ainsi qu'une reconnaissance des stations a été effectuée avec l'antenne régionale de Nantes du Conservatoire National Botanique de Brest. Cette visite a permis d'inclure ce suivi dans le « PROGRAMME DE SUIVI DES STATIONS DE TAXONS VULNERABLES ».

En 2013, dans le périmètre de la réserve naturelle, on observe un développement important de l'espèce sur les sites « historiques » (canal de l'Épine, exutoire de la Prée Mizottière, amont et aval du nouveau pont du Brault et entre les 2 ponts du Brault) mais également sur un linéaire important des prés salés au droit de la Prée Mizottière (figure n°63). Cette année nous constatons un nombre exceptionnel de touffes par rapport aux années précédentes (figure n°64). Ce développement exceptionnel est peut-être lié aux apports hivernaux importants d'eau douce.

Hors réserve, le suivi n'a pu être réalisé du fait des conditions météorologiques et des conditions de marée.

Ce suivi mérite d'être poursuivi au vu de la variabilité interannuelle de la répartition de l'espèce sur l'estuaire de la Sèvre Niortaise.

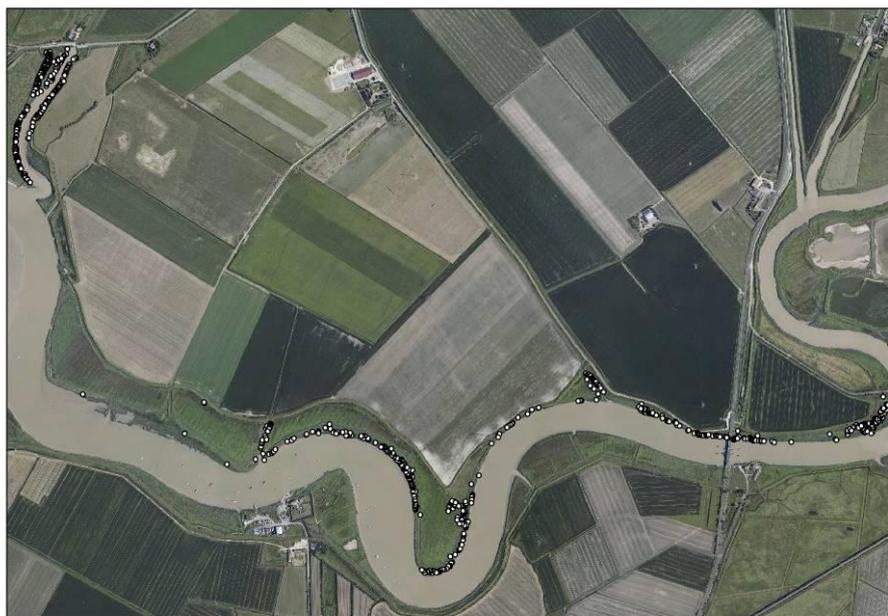


Figure 62 : Localisation des stations d'Oenanthe de Foucaud sur le Sèvre Niortaise (périmètre RN) en 2013

SITES	2009		2011		2012		2013	
	Nbr Touffes	Nbr Fleurs						
Canal de l'épine rive gauche	39	?	5	40	53	320	250	3521
Canal de l'épine rive droite	28	?	32	172	25	544	97	2606
Canal de l'épine rive droite 2	31	?	10	69	68	803	574	6848
Sèvre Prée Mizottière							573	9114
Vidange Est Prée Mizottière			14	28	7	6	48	263
Sèvre rive droite-Piste Cyclable	40	?	19	54	18	115	127	1389
Sèvre rive droite 1	8	?	10	15	9	46	70	748
Sèvre rive droite 2	36	?	31	73	24	111	132	1159

Figure 63 : Récapitulatif des données Oenanthe de Foucaud sur la réserve naturelle entre 2009 et 2013

5.4. Le suivi RNF de la macrofaune benthique (CS34)

Dans le cadre de l'observatoire « Littoral, Limicoles Côtiers et Macrofaune benthique » de Réserves Naturelles de France, il a été décidé d'élaborer un protocole de surveillance inter-site des habitats bio-morphosédimentaires intertidaux en zone estuarienne. Ce protocole doit pouvoir être mis en œuvre à l'échelle du réseau pour fournir des données sur le long terme et conduire des analyses comparatives à caractère national.

Ce suivi a été mis en place en baie de l'Aiguillon car le site abrite d'importantes zones intertidales, zones d'alimentation des limicoles côtiers. Ainsi leur évolution à long terme conditionne en partie la qualité des sites estuariens étudiés pour l'accueil des limicoles côtiers.

Ce protocole doit :

- Préciser localement les principales caractéristiques des communautés benthiques estuariennes (approche bio-morphosédimentaire, taxonomique, densitaire et biométrique) et en mesurer leur évolution dans le temps. Pour être reproductible chaque année, en tenant compte de la capacité des équipes gestionnaires pour sa mise en œuvre (temps disponible, matériels nécessaires, faisabilité méthodologique...), le protocole RNF a été défini pour être facilement applicable annuellement et de façon standardisée,

- En lien avec le protocole de comptage mensuel des limicoles côtiers, il doit permettre de recueillir des informations sur la qualité des zones d'alimentation fréquentées par les oiseaux à marée basse.

Les prélèvements sont réalisés depuis 2010 sur 3 points : Saint-Michel en l'Herm, Champagné les Marais et Charron.

En 2012, les prélèvements ont été réalisés mi-octobre.

Les échantillons ont été traités par le laboratoire LIENS de l'Université de la Rochelle (Observatoire de la Biodiversité Faune-Flore des Pertuis charentais, OBIONE) par Jérôme JOURDE (benthologue).

Les premiers résultats montrent une diversité très faible avec à ce jour seulement 7 espèces détectées (3 espèces de bivalves, 3 espèces de polychètes et 1 espèce de gastéropode).

5.5. Intérêt des marais salés comme zone de nourricerie pour les poissons (CS4)

Suite aux travaux de thèse d'Emmanuel Parlier en 2006, les gestionnaires de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon et de la pointe d'Arçay ont décidé de réaliser une étude sur la fonctionnalité des marais salés.

En collaboration avec A. Carpentier et L. Valéry (Université de Rennes 1, Centre de Recherche et d'Enseignement sur les Systèmes Côtiers de Dinard), un protocole de pêche scientifique pour échantillonner les poissons des russons des marais salés (et notamment les juvéniles), a été mis en place afin de caractériser la fonction de nourricerie. Les pêches s'opèrent dans 4 sites, sélectionnés selon des modes de gestion différents afin de comparer l'intérêt des marais salés fauchés et non fauchés pour les poissons (Arçay, non exploité ; Esnandes, plus exploité depuis 1950; Triaize, zone exploitée et non exploitée ; Puyravault, exploité depuis les années 20). L'analyse des facteurs environnementaux abiotiques (salinité, température), la surface minimale drainée par les russons, et biotiques comme les successions végétales devraient permettre d'expliquer d'éventuelles variations de densités et biomasses des espèces capturées et d'expliquer la répartition des espèces au sein des sites.

4 objectifs principaux sont poursuivis :

- Mettre en évidence la fonction de nourricerie des marais salés (utilisation du site par des alevins),
- Mettre en évidence la fonction trophique (utilisation du site par des poissons adultes en alimentation),
- Evaluer les conséquences des modes de gestion des marais salés (fauche ou évolution libre) sur la fonction de nourricerie,
- Pourvoir à la RNN de connaissances sur le compartiment ichtyologique.

Ainsi, un premier travail a été réalisé en 2012 par Aurélie GOUIN, stagiaire en Master 2 « Approches Intégrées des Ecosystèmes Littoraux » à l'Université de La Rochelle. Des pêches ont été réalisées mensuellement entre mars et septembre 2012.

Un protocole de piégeage des amphipodes (petit crustacé, proie préférentielle d'un certain nombre d'alevin) a été défini en collaboration avec J. Pétilion (Université de Rennes 1). Les campagnes de piégeage se sont déroulées sur les sites de pêches de mars à juillet à l'aide de piège Barber.

En 2013, le protocole de pêche a été reconduit (avec autorisation des DDTM 17 et 85) mais seulement au mois de mai, juillet et septembre 2013. Le même protocole a été appliqué en baie de Saint Brieuc et en baie du Mont Saint Michel.

Le traitement des données d'août et septembre 2012 a été réalisé.

En parallèle, les contenus stomacaux des alevins de bars pêchés en 2012 ont été analysés par Adrien Leguay, étudiant en Master 1 « Patrimoine Naturel et Biodiversité » de l'université de Rennes 1.

Un poster compilant les différentes données acquises en 2012 sera présenté au Congrès Mondial des Aires Marines Protégées à Marseille (21-27 octobre 2013). Ainsi (figure n°65), il apparaît que le site d'Esnandes est le plus fréquenté par les juvéniles suivi par le site de Triaize puis par celui de Puyravault (le site d'Arçay a été exclu de l'analyse du fait d'une configuration trop spécifique de la zone de pêche par rapport aux autres sites).

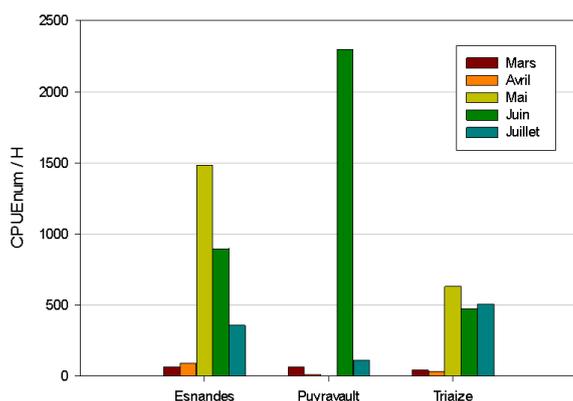


Figure 64 : Evolution mensuelle du nombre de poissons juvéniles capturés par site (nb d'ind/heure)

La figure n°66 illustre une augmentation de la taille moyenne des juvéniles de Bar sur les différents sites. Cela illustre le rôle de nurserie de la baie de l'Aiguillon pour le Bar commun.

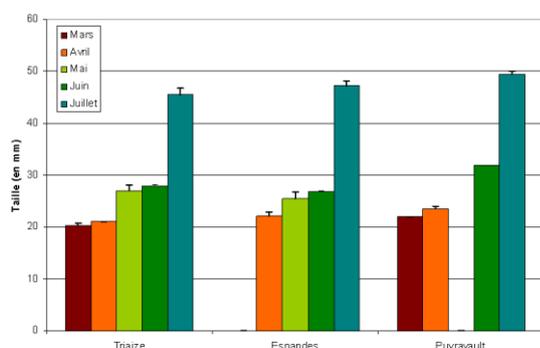


Figure 65 : Evolution mensuelle des tailles moyennes des juvéniles de Bar sur les différents sites

La figure n°66 semble montrer que le site recouvert d'obione (Esnandes) est celui où les amphipodes, proies préférentielles de certaines espèces de poissons, sont présents en plus grand nombre. Cela confirme le rôle essentiel de l'obione pour les poissons sans occulter les difficultés d'accès de ces sites pour les poissons.

L'analyse des contenus stomacaux des Bars montre la prépondérance, en occurrence, des amphipodes et des mysidacées (crevettes présente dans le plancton marin) dans le régime alimentaire.

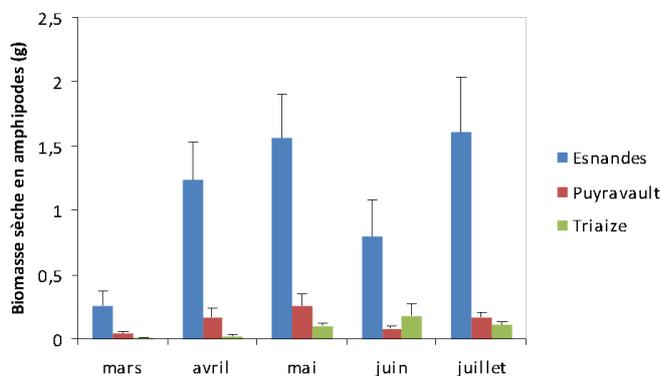


Figure 66 : Evolution mensuelle de la biomasse sèche d'amphipodes sur les différents sites

6. LES ACTIVITES DE RECHERCHE (PR)

6.1. Suivi interannuel des ressources trophiques disponibles des oiseaux limicoles en hivernage dans la Baie de l'Aiguillon (PR5)

En janvier 2013, la 10^{ème} campagne d'échantillonnage de la macrofaune benthique a été réalisée dans les Pertuis Charentais et Breton. Celle-ci a pour but d'étudier l'état quantitatif et qualitatif du stock de proies disponibles pour les limicoles hivernants et s'inscrit dans une collaboration entre les Réserves Naturelles de la Baie de l'Aiguillon et de Moëze-Oléron et l'Unité Mixte de Recherche LIENSs (Littoral Environnement et Sociétés – Université de La Rochelle – CNRS).

Afin de bénéficier d'une série de données permettant d'analyser les variations à long terme et de mieux mesurer les fluctuations des capacités d'accueil des sites étudiés pour les limicoles, il est envisagé de poursuivre ce suivi durant encore un hiver. La dernière campagne, avec un échantillonnage aussi important, devrait avoir lieu en janvier 2013. A l'issue de cette dernière année il sera fait un bilan complet et une analyse approfondie du jeu de données acquis. L'analyse des données sur dix ans permettra de mettre en évidence les variations intra-populationnelles de distributions et d'abondances des principales espèces macro-benthiques. L'état des variations des densités et des biomasses sera comparé aux variations de leurs prédateurs aviens afin de déterminer s'il existe une corrélation dans les relations prédateurs-proies au sein des sites étudiés. En fonction des principales conclusions de cette première analyse il sera proposé alors un nouveau suivi avec un intervalle de prélèvements permettant de décrire au mieux les évolutions à plus long terme des peuplements benthiques.

Il serait par ailleurs intéressant d'étendre le protocole aux rives maritimes du Lay, site utilisé par des effectifs importants de limicoles.

6.2 Capacité trophique de l'éco-complexe baie de l'Aiguillon/Marais Poitevin pour les anatidés herbivores (PR4)

6.2.1 Le protocole

L'intérêt écologique de la Baie est renforcé par sa complémentarité avec le Marais Poitevin. Ainsi, les oiseaux peuvent exploiter successivement les vasières ou le marais. Selon M. Poisbleau (2005), les canards de surface se concentrent sur des espaces de remises diurnes tels que les prés salés où ils manifestent une activité de confort (l'alimentation y est secondaire en terme de temps passé). Les espaces appelés zone de gagnage, typiquement les prairies humides, sont utilisés la nuit par les canards afin de se nourrir ou en dehors des périodes de chasse (Tamisier & Dehorter 2007 ; Guillemain 2000). L'objectif est de comparer la banque de graine du sol, ressource alimentaire des anatidés granivores, dans différents secteurs du marais Poitevin :

→ Prés salés (principalement zones de remises) sur la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon :

- Triaize (Chenal Vieux et Canal de Luçon)
- Champagné les marais (La Bosse, Maillezais)
- Charron (Pré Cornut et les Chaînes)

→ Prairies humides (zones de gagnages) :

- La Faute sur mer (Belle Henriette)
- Saint Denis du Payré (réserve naturelle)

- Lairoux (Communal de Lairoux)
- Saint Radegonde des Noyers (La Prée Mizottière)
- Champagné (Le Grand Mothais)

Un premier travail a été accompli en 2010 (Le Helloco, 2010). En 2013, l'étude a été poursuivie par Olivia Mercier, étudiante de Licence 3 « Biologie Générale » de l'université de La Rochelle sur des échantillons récoltés en octobre 2012, février et avril 2013.

6.2.2 Les résultats

La figure n°68 montre que le nombre de graines moyen par carotte de sol est largement plus important sur les sites de prairies humides que de prés salés (moyenne de 88 graines dans les prairies contre 35 dans les prés salés).

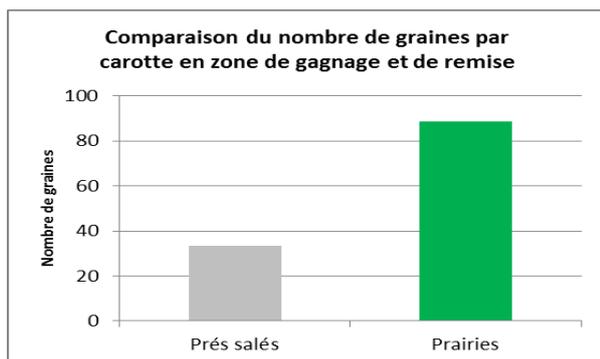


Figure 67 : Comparaison du nombre de graines par carottes entre prés salés et prairie humide (avril 2013).

La figure n°68 montre que la diversité spécifique, mesurée par les indice de Shannon et Simpson, semble plus élevée dans les prairies humides que dans les prés salés.

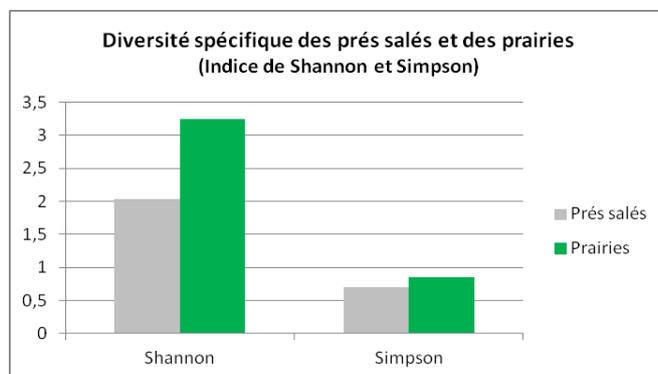


Figure 68 : Diversité spécifique des prés salés et des prairies humides

La figure n°69 semble montrer que les nombre de graines sur les prés salés de Charron est relativement stable entre octobre 2013 et avril 2013 (avec même une légère augmentation en février) alors qu'une déplétion du nombre de graine s'observe sur les prairies humides de la réserve naturelle de Saint Denis du Payré au cours de la même période. Cela suggère un prélèvement important par les anatidés granivores sur Saint Denis du Payré. A contrario, sur le communal de Lairoux, le nombre de graine est plus important en avril 2013 qu'en octobre 2012. Cela pourrait supposer une utilisation moindre de ce site en alimentation par les anatidés en hiver et que fin avril, une nouvelle production de graine à déjà pu débuter (notamment pour le genre *Ranunculus*).

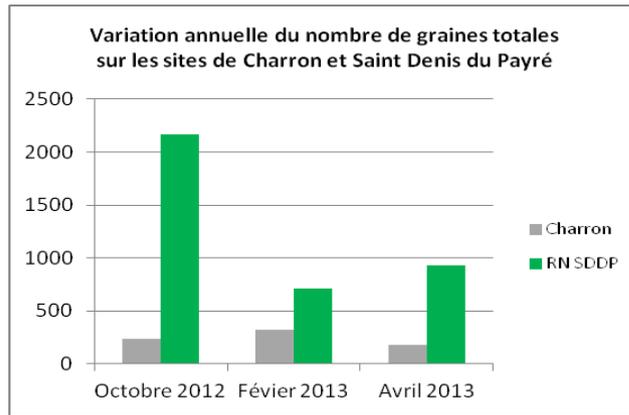


Figure 69 : Comparaison du nombre de graines totales entre prés salés et prairies humides.

La figure n°70 semble montrer qu'au sein des prairies humides (exemple de Saint Denis du Payré), le milieu méso-hygrophile possède un nombre de graine le plus important en début d'hiver mais qu'une déplétion plus importante y est observée que sur les zones mésophiles et hygrophiles au cours de l'hiver. Ainsi en avril 2013, le nombre de graines le plus important est observé sur le secteur hygrophile. Nous pouvons donc supposer que les anatidés exploitent prioritairement les milieux méso-hygrophiles des prairies humides échantillonnées sur Saint Denis du Payré.

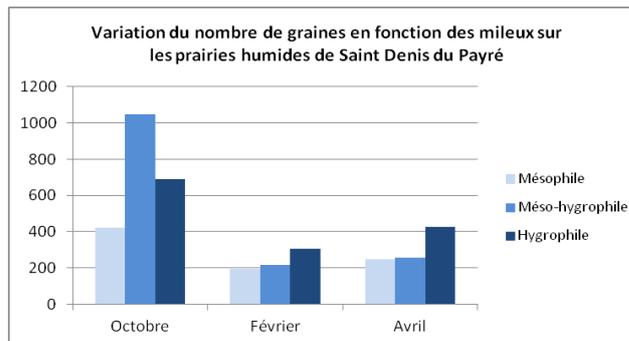


Figure 70 : Variation du nombre de graine au cours de l'hiver entre les différents secteurs de prairies humides de Saint Denis du Payré

6.2.3 Discussion

Sans occulter un problème d'échantillonnage, les valeurs de diversité calculées grâce aux indices de Shannon et Simpson sont descriptives de l'état du milieu en déterminant au préalable des valeurs seuils pour chaque type d'habitat et pour une surface échantillonnée donnée, ainsi que l'ont proposé Simboura et Zenetos (2002). Grâce à cela, on peut affirmer que toutes les zones échantillonnées possèdent une diversité spécifique moyenne ou bonne. Par ailleurs, les résultats ont permis de démontrer que les prairies humides, zones de remises, ont une banque de graines dans le sol plus dense et plus diversifiée que les prés salés. Cela s'explique par le fait que la végétation des prés salés soit très spécifique. En effet, les prés salés sont des milieux très contraignants pour les plantes de par leur forte soumission aux marées et donc aux eaux salées. Les prairies humides sont des écosystèmes très propices à la colonisation de multiples espèces végétales plus ou moins adaptées à l'excès d'eau. En effet, une prairie humide est composée de plusieurs écosystèmes tels que mésophile, hygrophile ou méso-hygrophile. Les canards de surface granivores ont donc un fort intérêt à s'alimenter sur ces zones de remises.

L'hypothèse émise est donc que les anatidés utilisent, en période nocturne, les prairies humides notamment celles de la Réserve Naturelle de Saint Denis du Payré pour se nourrir durant la période de chasse c'est-à-dire d'octobre à février puis ces derniers recolonisent l'ensemble des prairies après la fermeture de la chasse (communal de Lairoux par exemple).

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Au cours de l'année 2013, la rédaction du plan de gestion a été finalisée. Le document a été validé dans les différentes instances consultatives de la réserve naturelle.

Des suivis ont été poursuivis notamment celui concernant le rôle des marais salés de la baie de l'Aiguillon comme nourricerie pour les poissons ou repris comme celui concernant la capacité trophique de l'éco-complexe baie de l'Aiguillon/Marais Poitevin pour les anatidés granivores.

L'équipe de la réserve naturelle, en collaboration avec les autres services, ont assuré la surveillance du territoire de la réserve naturelle en mettant l'accent sur la police des pêches maritimes et notamment la civelle avec notamment 6 procédures rédigées.

La gestion agricole des prés salés, notamment en Charente-Maritime, ont fortement mobilisé les agents de la réserve naturelle.

En 2014, le gestionnaire va entrer dans la deuxième année de mise en œuvre du nouveau plan de gestion :

- Première année de réalisation de la cartographie des habitats des prés salés de la baie de l'Aiguillon avec les conservatoires botaniques du Centre-Ouest et de Brest,
- Poursuite des suivis écologiques courants,
- Maintien de l'effort de surveillance de la réserve naturelle,
- Poursuite des partenariats.

Liste des publications

GODET (L.), THOMAS (A.) 2013. Tree centuries of land cover changes in the largest French Atlantic wetland provide new insights for wetland conservation. *Applied Geography* 42 (2013) 133-139.

JOYEUX (E.), CARPENTIER (A.), CORRE (F.), GOUIN (A.), HAIE (S.), LEGUAY (A.), PETILLON (J.) 2013. L'intérêt des prés salés de la baie de l'Aiguillon comme zone de nurricerie pour les poissons. Poster.

LEGUAY (A.) 2013 – Importance potentielle et effective des amphipodes dans le régime alimentaire de juvéniles de poissons dans les marais salés de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon. Mémoire de Master 1 « Patrimoine Naturel et Biodiversité ». Université de Rennes 1. 21 p.

LHOMMEDE (C.) 2013 – Cinématique, gestion et biodiversité des schorres de la Baie de l'Aiguillon. Mémoire de Master 1 « Terre Planète Environnement – Biologie de l'environnement ». Université de Nantes. 21 p.

MERCIER (O.) 2013 – Contribution à la mise en place d'une étude sur la capacité trophique de l'éco-complexe baie de l'Aiguillon/Marais Poitevin pour les anatidés granivores. Mémoire de licence 3 « Biologie Générale ». Université de La Rochelle. 39 p.

Annexe 1 : Exécution des opérations du plan de gestion prévues en 2013

Code	Résumé de l'opération	Priorité	Temps prévue en 2013 (jour/agent)	Réalisation	Temps passé (jour/agent)
SP1	Surveiller les activités de pêche maritime	2	10	Oui	30
SP2	Adapter la réglementation maritime aux exigences d'un espace protégé	2	3	Oui	3
SP3	Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon	1	30	Oui	35
SP4	Coordonner des différents services de l'ONCFS	1	5	Oui	5
SP5	Assurer la police de la chasse en bordure de réserve	2	5	Oui	6
SP6	Gérer les autorisations de travaux	1	5	Oui	6
SP7	Participer à la gestion des autorisations d'exploitation des cultures marines dans la RN	2	2	Oui	2
SP8	Participer aux évaluations d'incidence des activités anthropiques dans le site NATURA 2000	2	2	Non	Non sollicité
SP9	Proposer une stratégie d'action aux parquets, la faire valider par les procureurs et la formaliser, le cas échéant, par convention entre le gestionnaire et les parquets 17&85	2	4	Non	
SP10	Participer aux plans de contrôle départementaux	3	4	Oui	4
CS1	Poursuivre l'inventaire de la faune benthique	2	4	Oui	4
CS10	Suivre la salinité	1	5	Non	
CS11	Suivre la qualité des eaux	1	5	Non	
CS12	Suivre les débits	2	5	Non	
CS13	Suivre la progression de la sédimentation	3	10	Non	
CS14	Suivre photographiquement le paysage	2	2	Oui	2
CS15	Evaluer quantitativement (ou semi quantitativement) la répartition spatiale de l'Oenanthe de Foucaud	1	4	Oui	10
CS16	Suivre les populations de micro-mammifères	2	Pas en 2013	Oui	2
CS17	Inventorier les oiseaux nicheurs	2	20	Oui	31
CS18	Suivre la migration pré-nuptiale du Courlis corlieu	3	5	Oui	5
CS19	Réaliser un suivi des populations de rapaces hivernants	3	2	Oui	3
CS2	Cartographier les groupements phytosociologiques du pré salé (carte de végétation) et des dunes	1	Pas en 2013		
CS20	Suivre la migration pré-nuptiale à la pointe de l'Aiguillon	3		Oui	

CS21	Suivre la répartition des Oies cendrées et de leur impact	2	18	Oui	25
CS22	Réaliser le Butterfly Monitoring Scheme (BMS) - RNF	3	20	Non	
CS23	Assurer le programme STOC EPS	1	2	Oui	2
CS24	Assurer le programme « prairie de fauche »	2	2	Oui	2
CS25	Assurer la réalisation du programme ACROLA	1	10	Oui	20
CS26	Tester et assurer le programme Halte Migratoire	3	Pas en 2013		
CS27	Assurer un ILA « orthoptères »	3	10	Non	
CS28	Suivre la population de Spartine anglaise	2	Pas en 2013		
CS29	Suivre les populations de moustique et l'impact des traitements	3	10	Oui	5
CS3	Suivre l'évolution comparée des habitats en zone exploitée et non exploitée	1	15	oui	15
CS30	Poursuivre l'inventaire de l'ichtyofaune	2	Non		
CS31	Concevoir un protocole de suivi des populations de batraciens et de reptiles	3	Pas en 2013		
CS32	Poursuivre l'inventaire des arthropodes	2		Oui	1
CS33	Inventorier les algues (macro & micro), mousses, lichens et champignons	3		Non	
CS34	Assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l'évaluation des habitats littoraux - RNF	3	4	Oui	6
CS4	Mesurer l'intérêt des prés salés et l'impact des mesures de gestion sur les nourricerie de poissons	1	15	Oui	21
CS5	Suivre la végétation (structure, composition) des prés salés, des dunes et des roselières	1	4	Oui	4
CS6	Suivre le dérangement des oiseaux d'eau	3	15	Oui	15
CS7	Assurer le comptage mensuel des Oiseaux d'eau	1	48	Oui	48
CS8	Suivre l'évolution de la végétation des digues	1	4	Oui	9
CS9	Assurer les suivis écologiques nécessaires à évaluer les mutations écologiques dans les zones de prélèvement faisant l'objet de programmes environnementaux	3	10	Oui	10
PR1	Evaluer l'influence du bassin versant sur l'environnement côtier (qualité et productivité des eaux littorales)	3	Pas en 2013		
PR2	Modéliser le fonctionnement sédimentaire de la baie	3	Pas en 2013		5
PR3	Evaluer la dynamique sédimentaire et son impact sur la production primaire benthique	3	Pas en 2013		
PR4	Evaluer la capacité du Marais Poitevin comme zone de gagnage pour les anatidés	3	45	Oui	30
PR5	Poursuivre le programme de recherche sur les régimes alimentaires et comportements des limicoles sur la vasière	3	15	Oui	15
PR6	Participer aux programmes de recherche visant à la compréhension du fonctionnement de la baie de l'Aiguillon	3		Oui	

CI1	Entretien des passages agricoles et voies d'accès	3	3	Oui	3
CI2	Gérer le balisage réglementaire de la RN	1	3	Oui	3
CI3	Mettre en place et entretenir les structures d'équipements pastoraux	3	2	Oui	2
IP1	Permettre le nettoyage des concessions conchylicoles abandonnées	1	5	Non	
IP2	Surveiller l'application du cahier des charges (mesures en MAE notamment) des zones exploitées par les agriculteurs (fauche et pâturage sur digues et prés salés)	1	15	Oui	50
IP3	Lutter contre l'installation des espèces invasives ou envahissantes et/ou limiter leur expansion	1	10		
IP4	Nettoyer les déchets et les infrastructures abandonnées (pontons...)	2	5	Non	
IP5	Contribuer au franchissement des ouvrages hydrauliques pour l'ichtyofaune (par des dispositifs de franchissement piscicole, des manœuvres des ouvrages...)	2	2	Oui	2
IP6	Tester des zones de non fauche le long des rigoles	2	3	Oui	3
IP7	Assurer la maintenance de la protection des dunes de la pointe de l'Aiguillon	1	4	Oui	10
IP8	Aménager et contribuer à la gestion des milieux favorables aux espèces de zones humides (Prée Mizottière, zone de prélèvement de Xynthia...) à proximité immédiate de la baie de l'Aiguillon	1	15	Oui	15
IP9	Permettre le nettoyage des chardons	2			
PA1	Réaliser des animations pédagogiques « grand public »	3	8	Oui	9
PA2	Réaliser des animations auprès des écoles locales	3	3	Oui	1
PA3	Réaliser des animations auprès d'organismes de formation aux métiers liés à l'environnement	3	10	Oui	6,5
MS1	Participer aux CLE et aux groupes de travail des SAGE du Marais Poitevin	1	4	Oui	8
MS9	Participer au COPIL MAE "Marais Poitevin"	1	3	Oui	3
MS10	Participer à l'organisation des mouillages de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon	2	2	Oui	2
MS11	Participer à la Commission Départementale des Sites, Nature et Paysage	3	1	Oui	1
MS12	Répondre aux sollicitations des partenaires permettant de faire reconnaître / valoriser localement les capacités d'expertise de la RNN et de contribuer à la cohérence environnementale locale	2	2	Oui	2
MS13	Encadrement des stagiaires et vacataires	1	15	Oui	15
MS14	Formation du personnel de la réserve	1	15	Oui	10
MS15	Réunion interne LPO	2	4	Oui	4

MS16	Entretien des locaux et du matériel (selon SME)	2	20	Oui	5
MS2	Participer à la commission Inter-SAGE du Marais Poitevin	1	0,5	Non	
MS17	Réunion interne ONCFS	2	4	Oui	4
MS18	Assurer la rédaction du plan de gestion	1	Pas en 2013	Oui	10
MS19	Réaliser l'évaluation du plan de gestion	1	Pas en 2013		
MS20	Assurer le suivi budgétaire des RNNs	1	20	Oui	20
MS21	Participer au conseil scientifique de la RNN	1	1	Oui	1
MS22	Procédure d'alerte et de gestion en cas d'urgence submersion	1			
MS23	Rédiger le règlement intérieur de la RNN	3	1	Oui	1
MS24	Assurer le référencement informatique de toutes les archives papier de la RN (dossier, rapports) afin de pouvoir les mobiliser rapidement en cas de besoin	3	20	Oui	20
MS25	Rechercher les financements complémentaires nécessaires aux différentes études et travaux programmés	2	5	Oui	3
MS26	Rédiger du rapport annuel d'activités et de la base de données ARENA	1	10	Oui	10
MS3	Suivre la convention de gestion des prés salés avec la DDTM 17 & 85	1	4	Oui	4
MS44	Mettre en place une convention avec l'EID définissant les conditions de lutte contre les moustiques	2	2	Non	
MS27	Maintenir les échanges et contacts réguliers avec les CRC, les CRP et œuvrer pour que ces relations puissent à terme se muer en partenariat autour de la reconquête de la salubrité des eaux côtières	1	2	Oui	1
MS28	Participer aux autres politiques publiques de l'eau en bordure de la baie de l'Aiguillon	2	2	Oui	5
MS29	Participer à l'application du plan de gestion – partie faune – de la réserve de la pointe d'Arçay	3	2	Oui	2
MS30	Participer à la définition à la mise en œuvre du plan de submersion rapide (PSR) et des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)	1	3	Oui	3
MS31	Participer au comité de pilotage de la Prée Mizottière	1	1	Oui	1
MS33	Participer aux réflexions visant à établir des connexions biologiques entre la baie et le marais intérieur	2	1	Oui	6
MS32	Participer à la rédaction et à l'application du plan de gestion de la Prée Mizottière	2	10	Oui	9
MS34	Formaliser la co-gestion par la RNBA de la Prée Mizottière avec le Conservatoire du Littoral et réaliser les opérations afférentes (dont évaluation des effets de la restauration)	2	1	Oui	1
MS35	Participer au Forum des Aires Marines Protégées	2	4	Oui	4

MS36	Participer aux commissions et groupes de travail de Réserves Naturelles de France	2	15	Oui	15
MS4	Comité de pilotage « mizottes »	1	2	Oui	2
MS37	Participer aux réseaux locaux d'étude et de valorisation des zones humides	3	1	Oui	1
MS38	Assurer des interventions en colloque, séminaire	1	2	Oui	4
MS39	Participer à la rédaction d'articles scientifiques	1	10	Oui	30
MS40	Rédiger des articles de vulgarisation	1	2	Oui	2
MS41	Assurer une synthèse des données hydrauliques	3	4	Non	
MS42	Participer à l'observatoire du patrimoine naturel du Marais Poitevin	1	2	Oui	2
MS43	Participer à l'observatoire « Littoral, limicoles et macrofaune benthique » de Réserves Naturelles de France	2	2	Oui	2
MS5	Participer au comité de gestion du futur Parc Marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais	1	2	Non	
MS6	Participer aux groupes techniques ou géographiques du futur Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais	1	2	Non	
MS7	Participer au comité de pilotage de l'APPB de la pointe de l'Aiguillon	1	1	Oui	1
MS8	Participer aux comités de pilotage des sites naturels (RNN...) du Marais Poitevin	2	3	Oui	3
MS45	Préciser, si nécessaire, les limites du DPM	2	2	Oui	2
E11	Suivre la migration pré-nuptiale la Barge à queue noire	3		Oui	11
CC1	Entretenir des sites d'observation ornithologique et du matériel d'information	3	5	Oui	5
CC2	Gérer le site internet et le faire évoluer techniquement	3	5	Oui	1
CC3	Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication	3	4	Non	
CC4	Elaborer des outils de vulgarisation scientifique à l'attention du grand public	2	5	Non	
CC5	Etudier la faisabilité d'un point d'accueil de la RNN	3		Oui	4
CC6	Participer au réseau RENET (Réseau des Animateurs Nature en Marais Poitevin)	3	2	Oui	2
CC7	Contribuer au fonctionnement du pôle des espaces naturels du Marais Poitevin	3	2	Oui	1
CC8	Participer aux programmations des activités des OTSI locaux	3	1	Oui	1
TOTAL			700,5		729,5

Annexe 2 : Opérations du plan de gestion prévues en 2014

Code OPE	Résumé de l'opération	Priorité	Temps prévue en 2014(j/h)
SP1	Surveiller les activités de pêche maritime	2	10
SP2	Adapter la réglementation maritime aux exigences d'un espace protégé	2	3
SP3	Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon	1	30
SP4	Coordonner des différents services de l'ONCFS	1	5
SP5	Assurer la police de la chasse en bordure de réserve	2	5
SP6	Gérer les autorisations de travaux	1	5
SP7	Participer à la gestion des autorisations d'exploitation des cultures marines dans la RN	2	2
SP8	Participer aux évaluations d'incidence des activités anthropiques dans le site NATURA 2000	2	2
SP9	Proposer une stratégie d'action aux parquets, la faire valider par les procureurs et la formaliser, le cas échéant, par convention entre le gestionnaire et les parquets 17&85	2	4
SP10	Participer aux plans de contrôle départementaux	3	4
CS1	Poursuivre l'inventaire de la faune benthique	2	4
CS10	Suivre la salinité	1	5
CS11	Suivre la qualité des eaux	1	5
CS12	Suivre les débits	2	5
CS13	Suivre la progression de la sédimentation	3	10
CS14	Suivre photographiquement le paysage	2	2
CS15	Evaluer quantitativement (ou semi quantitativement) la répartition spatiale de l'Oenanthe de Foucaud	1	4
CS16	Suivre les populations de micro-mammifères	2	Pas en 2014
CS17	Inventorier les oiseaux nicheurs	2	Pas en 2014
CS18	Suivre la migration pré-nuptiale du Courlis corlieu	3	5
CS19	Réaliser un suivi des populations de rapaces hivernants	3	2
CS2	Cartographier les groupements phytosociologiques du pré salé (carte de végétation) et des dunes	1	50
CS20	Suivre la migration pré-nuptiale à la pointe de l'Aiguillon	3	
CS21	Suivre la répartition des Oies cendrées et de leur impact	2	18
CS22	Réaliser le Butterfly Monitoring Scheme (BMS) - RNF	3	20
CS23	Assurer le programme STOC EPS	1	2
CS24	Assurer le programme « prairie de fauche »	2	2
CS25	(Assurer la réalisation du programme ACROLA)	1	10
CS26	Tester et assurer le programme Halte Migratoire	3	20
CS27	Assurer un ILA « orthoptères »	3	10

CS28	Suivre la population de Spartine anglaise	2	Pas en 2014
CS29	Suivre les populations de moustique et l'impact des traitements	3	10
CS3	Suivre l'évolution comparée des habitats en zone exploitée et non exploitée	1	15
CS30	Poursuivre l'inventaire de l'ichtyofaune	2	Non évalué
CS31	Concevoir un protocole de suivi des populations de batraciens et de reptiles	3	4
CS32	Poursuivre l'inventaire des arthropodes	2	Non évalué
CS33	Inventorier les algues (macro & micro), mousses, lichens et champignons	3	Non évalué
CS34	Assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l'évaluation des habitats littoraux - RNF	3	4
CS4	Mesurer l'intérêt des prés salés et l'impact des mesures de gestion sur les nourricerie de poissons	1	Pas en 2014
CS5	Suivre la végétation (structure, composition) des prés salés, des dunes et des roselières	1	4
CS6	Suivre le dérangement des oiseaux d'eau	3	15
CS7	Assurer le comptage mensuel des Oiseaux d'eau	1	48
CS8	Suivre l'évolution de la végétation des digues	1	4
CS9	Assurer les suivis écologiques nécessaires à évaluer les mutations écologiques dans les zones de prélèvement faisant l'objet de programmes environnementaux	3	10
PR1	Evaluer l'influence du bassin versant sur l'environnement côtier (qualité et productivité des eaux littorales)	3	Pas en 2014
PR2	Modéliser le fonctionnement sédimentaire de la baie	3	Pas en 2014
PR3	Evaluer la dynamique sédimentaire et son impact sur la production primaire benthique	3	Pas en 2014
PR4	Evaluer la capacité du Marais Poitevin comme zone de gagnage pour les anatidés	3	45
PR5	Poursuivre le programme de recherche sur les régimes alimentaires et comportements des limicoles sur la vasière	3	15
PR6	Participer aux programmes de recherche visant à la compréhension du fonctionnement de la baie de l'Aiguillon	3	Pas en 2014
CI1	Entretenir les passages agricoles et voies d'accès	3	3
CI2	Gérer le balisage réglementaire de la RN	1	3
CI3	Mettre en place et entretenir les structures d'équipements pastoraux	3	2
IP1	Permettre le nettoyage des concessions conchylicoles abandonnées	1	5
IP2	Surveiller l'application du cahier des charges (mesures en MAE notamment) des zones exploitées par les agriculteurs (fauche et pâturage sur digues et prés salés)	1	15
IP3	Lutter contre l'installation des espèces invasives ou envahissantes et/ou limiter leur expansion	1	10
IP4	Nettoyer les déchets et les infrastructures abandonnées (pontons...)	2	5
IP5	Contribuer au franchissement des ouvrages hydrauliques pour l'ichtyofaune (par des dispositifs de franchissement piscicole, des manœuvres des ouvrages...)	2	2
IP6	Tester des zones de non fauche le long des rigoles	2	3

IP7	Assurer la maintenance de la protection des dunes de la pointe de l'Aiguillon	1	4
IP8	Aménager et contribuer à la gestion des milieux favorables aux espèces de zones humides (Prée Mizottière, zone de prélèvement de Xynthia...) à proximité immédiate de la baie de l'Aiguillon	1	15
IP9	Permettre le nettoyage des chardons	2	
PA1	Réaliser des animations pédagogiques « grand public »	3	8
PA2	Réaliser des animations auprès des écoles locales	3	3
PA3	Réaliser des animations auprès d'organismes de formation aux métiers liés à l'environnement	3	10
MS1	Participer aux CLE et aux groupes de travail des SAGE du Marais Poitevin	1	4
MS9	Participer au COPIL MAE "Marais Poitevin"	1	3
MS10	Participer à l'organisation des mouillages de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon	2	2
MS11	Participer à la Commission Départementale des Sites, Nature et Paysage	3	1
MS12	Répondre aux sollicitations des partenaires permettant de faire reconnaître / valoriser localement les capacités d'expertise de la RNN et de contribuer à la cohérence environnementale locale	2	2
MS13	Encadrement des stagiaires et vacataires	1	15
MS14	Formation du personnel de la réserve	1	15
MS15	Réunion interne LPO	2	4
MS16	Entretien des locaux et du matériel (selon SME)	2	20
MS2	Participer à la commission Inter-SAGE du Marais Poitevin	1	0,5
MS17	Réunion interne ONCFS	2	4
MS18	Assurer la rédaction du plan de gestion	1	Pas en 2014
MS19	Réaliser l'évaluation du plan de gestion	1	Pas en 2014
MS20	Assurer le suivi budgétaire des RNNs	1	20
MS21	Participer au conseil scientifique de la RNN	1	1
MS22	Procédure d'alerte et de gestion en cas d'urgence submersion	1	
MS23	Rédiger le règlement intérieur de la RNN	3	1
MS24	Assurer le référencement informatique de toutes les archives papier de la RN (dossier, rapports) afin de pouvoir les mobiliser rapidement en cas de besoin	3	20
MS25	Rechercher les financements complémentaires nécessaires aux différentes études et travaux programmés	2	5
MS26	Rédiger du rapport annuel d'activités et de la base de données ARENA	1	10
MS3	Suivre la convention de gestion des prés salés avec la DDTM 17 & 85	1	4
MS44	Mettre en place une convention avec l'EID définissant les conditions de lutte contre les moustiques	2	2
MS27	Maintenir les échanges et contacts réguliers avec les CRC, les CRP et œuvrer pour que ces relations puissent à terme se muer en partenariat autour de la reconquête de	1	2

	la salubrité des eaux côtières		
MS28	Participer aux autres politiques publiques de l'eau en bordure de la baie de l'Aiguillon	2	2
MS29	Participer à l'application du plan de gestion – partie faune – de la réserve de la pointe d'Arçay	3	2
MS30	Participer à la définition à la mise en œuvre du plan de submersion rapide (PSR) et des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)	1	3
MS31	Participer au comité de pilotage de la Prée Mizottière	1	1
MS33	Participer aux réflexions visant à établir des connexions biologiques entre la baie et le marais intérieur	2	1
MS32	Participer à la rédaction et à l'application du plan de gestion de la Prée Mizottière	2	10
MS34	Formaliser la co-gestion par la RNBA de la Prée Mizottière avec le Conservatoire du Littoral et réaliser les opérations afférentes (dont évaluation des effets de la restauration)	2	1
MS35	Participer au Forum des Aires Marines Protégées	2	4
MS36	Participer aux commissions et groupes de travail de Réserves Naturelles de France	2	15
MS4	Comité de pilotage « mizottes »	1	2
MS37	Participer aux réseaux locaux d'étude et de valorisation des zones humides	3	1
MS38	Assurer des interventions en colloque, séminaire	1	2
MS39	Participer à la rédaction d'articles scientifiques	1	10
MS40	Rédiger des articles de vulgarisation	1	2
MS41	Assurer une synthèse des données hydrauliques	3	4
MS42	Participer à l'observatoire du patrimoine naturel du Marais Poitevin	1	2
MS43	Participer à l'observatoire « Littoral, limicoles et macrofaune benthique » de Réserves Naturelles de France	2	2
MS5	Participer au comité de gestion du futur Parc Marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais	1	2
MS6	Participer aux groupes techniques ou géographiques du futur Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais	1	2
MS7	Participer au comité de pilotage de l'APPB de la pointe de l'Aiguillon	1	1
MS8	Participer aux comités de pilotage des sites naturels (RNN...) du Marais Poitevin	2	3
MS45	Préciser, si nécessaire, les limites du DPM	2	2
EI1	Suivre la migration pré-nuptiale la Barge à queue noire	3	10
CC1	Entretien des sites d'observation ornithologique et du matériel d'information	3	5
CC2	Gérer le site internet et le faire évoluer techniquement	3	5
CC3	Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication	3	4
CC4	Elaborer des outils de vulgarisation scientifique à l'attention du grand public	2	5
CC5	Etudier la faisabilité d'un point d'accueil de la RNN	3	
CC6	Participer au réseau RENET (Réseau des animateurs Nature en Marais Poitevin)	3	2

CC7	Contribuer au fonctionnement du pôle des espaces naturels du Marais Poitevin	3	2
CC8	Participer aux programmations des activités des OTSI locaux	3	1
TOTAL			749,5 j/h (3,7 ETPT)

PRIORITE OPE	Nb de jours 2014	ETPT 2014
Niveau 1	340,5	1,7
Niveau 2	151	0,7
Total niveau 1 et 2	491,5	2,4
Niveau 3	258	1,3
Total	749,5	3,7